

LES CONCOURS COMMUNS  
POLYTECHNIQUES  
DEVIENNENT LE  
CONCOURS COMMUN INP



CONCOURS  
COMMUN  
INP



**Notice relative aux modalités  
d'admission Session 2019**

# édito

## **En 2019, les Concours Communs Polytechniques (CCP) changent de nom pour devenir le Concours Commun INP (CCINP).**

Ce changement de nom est dans l'ordre des choses : ce sont les INP qui l'ont créé et c'est l'ensemble des écoles qui le gère de A à Z.

Ce concours traduit bien l'ADN des écoles :

- des formations de haute qualité en sciences et technologies,
- fortement adossées à la Recherche,
- en lien étroit avec les industriels,
- pluridisciplinaires,
- tournées vers l'international,
- proactives en innovations pédagogiques.

Aujourd'hui le Concours commun INP (CCINP) accueille des écoles appartenant à plusieurs réseaux comme la Fédération Gay-Lussac, Polyméca, ou groupe ISAE.

C'est le Concours de la République, ouvert à tous et d'un coût forfaitaire contrôlé, combinant un haut niveau d'excellence à un classement équitable des candidats. Nous n'acceptons pas uniquement les meilleurs élèves. Nous intégrons aussi des jeunes qui ont une tête bien faite et de vrais projets.

**Jean-Marc Le Lann,**  
Directeur du Concours Commun INP

# NOTICE RELATIVE AUX **MODALITÉS D'ADMISSION**

**SESSION 2019**

Concours Commun INP  
d'admission à l'une des 32 écoles  
sur programme des CPGE scientifiques  
(MP - PC - PSI - TSI - TPC)

**LA PRÉSENTE NOTICE VAUT RÈGLEMENT DES CONCOURS**

**Clôture des inscriptions : le 11 janvier 2019 - 17h**

Cette notice ainsi que les rapports, sujets, résultats et statistiques  
sont disponibles sur le site internet du concours :  
**concours-commun-inp.fr**

**Bordeaux INP - ENSC Cognitique**  
**Bordeaux INP - ENSCBP**  
**Bordeaux INP - ENSEIRB - MATMECA**  
**CPE Lyon**  
**ECPM Strasbourg**  
**EISTI Cergy-Pau**  
**ENAC Toulouse**  
**ENGEES Strasbourg**  
**ENSC Lille**  
**ENSC Montpellier**  
**ENSC Mulhouse**  
**ENSC Rennes**  
**ENSGTI Pau**  
**ENSI Poitiers**  
**ENSIAME Valenciennes**  
**ENSICAEN**

**ENSM Besançon**  
**Grenoble INP - Ense<sup>3</sup>**  
**Grenoble INP - Ensimag**  
**Grenoble INP - Esisar**  
**Grenoble INP - Pagora**  
**Grenoble INP - Phelma**  
**ISAE-ENSMA Poitiers**  
**ISIMA Clermont-Ferrand**  
**Lorraine INP - ENSEM**  
**Lorraine INP - ENSIC**  
**SeaTech Toulon**  
**SIGMA Clermont-Ferrand**  
**Supméca Paris**  
**Télécom Physique Strasbourg**  
**Toulouse INP - ENSEEIHT**  
**Toulouse INP - ENSIACET**

CONCOURS D'ADMISSION aux écoles  
recrutant en banque d'épreuves :  
liste en fin de notice.



# sommaire

<b>I. PROGRAMME DES CONCOURS</b> .....	1
<b>II. INSCRIPTION AUX CONCOURS</b> .....	2
<b>III. ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES</b> .....	5
<b>IV. ORGANISATION DES ÉPREUVES ORALES</b> .....	13
<b>V. PLACES OFFERTES AU CCINP</b> .....	17
<b>VI. PLACES OFFERTES AUX ÉCOLES EN BANQUE D'ÉPREUVES</b> .....	18
<b>VII. ORGANISATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE CONCOURS EN BANQUE D'ÉPREUVES</b>	

Concours civils d'admission à :

1. 3iL Ingénieurs (TSI) .....	19
2. ECAM Rennes (TSI) .....	20
3. EIL Côte d'Opale Calais-Longuenesse (TSI) .....	21
4. EIVP Paris (TSI) .....	22
5. ENS Cachan/Paris-Saclay (TSI) .....	23
6. ENS Rennes (TSI) .....	24
7. ENSAI Rennes (MP) .....	25
8. ENSAIT Roubaix (TSI) .....	26
9. ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle (MP, PC, PSI) .....	27
10. ENSISA Mulhouse (MP, PC, PSI, TSI) .....	28
11. ENTPE Lyon (TSI) .....	29
12. EOST Strasbourg (MP, PC, PSI) .....	30
13. ESB Nantes (TSI) .....	31
14. ESCOM Chimie Compiègne (PC) .....	32
15. ESIGELEC Rouen (TSI) .....	33
16. ESIPÉ Créteil (TSI) .....	34
17. ESIREM Dijon (TSI) .....	35
18. ESTIA Bidart (TSI) .....	36
19. Grenoble INP - Génie industriel (MP, PC, PSI, TSI) .....	37
20. ISAT Nevers (TSI) .....	38
21. ISEP Paris (TSI) .....	39
22. ISIS Castres (TSI) .....	40
23. ITECH Lyon (PC) .....	41
24. Lorraine INP - EEIGM (MP, PC, PSI) .....	42
25. Lorraine INP - ENSGSI (MP, PC, PSI, TSI) .....	43
26. Lorraine INP - ENSTIB (MP, PC, PSI, TSI) .....	44
27. RÉSEAU POLYTECH (TSI) .....	45
28. Toulouse INP - ENIT (TSI) .....	46

Concours militaires d'admission à :

29. École de l'Air Salon-de-Provence (MP, PC, PSI) .....	47
30. École Spéciale Militaire Saint-Cyr Guer (MP, PC, PSI) .....	48

<b>VIII. PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES</b> .....	49
--	----

Cette notice est destinée à fournir l'ensemble des informations relatives au CCINP (**32** écoles soit **58** formations) et aux concours spécifiques des 30 écoles recrutant sur la banque d'épreuves du CCINP pour un nombre global de l'ordre de 4 000 places offertes.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque concours.

## **LE JURY EST SOUVERAIN.**

Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur.

L'instance disciplinaire compétente est le conseil de discipline de l'Institut National Polytechnique de Toulouse.

## **EN CAS DE FORCE MAJEURE, LE CALENDRIER DES CONCOURS POURRA ETRE MODIFIÉ.**

### **I - PROGRAMME DES CONCOURS**

---

#### **1 - LES MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES**

Elles sont fixées par l'arrêté du 17 octobre 2014 publié au Journal Officiel de la République du 10 décembre 2014.

Les épreuves écrites et orales portent sur les programmes officiels des classes préparatoires scientifiques de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années des filières MP, PC, PSI, TSI et TPC.

#### **2 - ÉPREUVE DE FRANÇAIS-PHILOSOPHIE**

L'épreuve de français-philosophie comprend un résumé de texte et une dissertation. Cette épreuve porte sur l'un des thèmes du programme des classes préparatoires scientifiques pour l'année scolaire 2018-2019, définis par l'arrêté du 30/05/2018 (B.O.E.N. n° 24 du 14/06/2018) qui comporte les thèmes et œuvres suivants :

##### **Thème 1 : « L'aventure »**

- L'aventure, l'ennui, le sérieux (Vladimir Jankélévitch) - chapitre 1 - collection GF ;
- L'Odyssée (Homère) - traduction Philippe Jaccottet - édition La découverte/Poche ;
- Au cœur des ténèbres (Joseph Conrad) - traduction Jean-Jacques Mayoux - collection GF.

##### **Thème 2 : « L'amour »**

- Le banquet (Platon) - Traduction Luc Brisson - Édition GF Poche ;
- Le songe d'une nuit d'été (William Shakespeare) - Traduction Jean-Michel Déprats - Collection Folio théâtre, Gallimard ;
- La Chartreuse de Parme (Stendhal).

### 3 - ÉPREUVES DE LANGUES VIVANTES

Les 7 langues vivantes admises au CCINP et aux épreuves écrites des concours d'admission dans les écoles en banque d'épreuves sont les suivantes : **allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais et russe.**

L'épreuve écrite de langue vivante obligatoire (langue vivante A) est une synthèse de documents (3 minimum).  
Pour plus d'informations : <http://concours-commun-inp.fr/cpge/sujet2015/CdC-LVA.pdf>.

L'épreuve écrite de langue vivante facultative (langue vivante B) proposée par le CCINP ainsi que par certains concours en banque d'épreuves est notée sur 20 : seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul du total des points des épreuves écrites. L'épreuve est constituée d'un QCM.

Si un candidat opte pour la langue vivante B, celle-ci doit être différente de la langue vivante A et une des 2 langues vivantes choisies doit obligatoirement être l'anglais.

**L'épreuve de langue vivante B est obligatoire pour Lorraine INP - EEIGM.**

L'épreuve orale de langue vivante obligatoire (langue vivante identique à celle choisie pour la langue vivante A) comprend une écoute de texte et une interrogation devant l'examineur avec une explication du texte écouté et un commentaire.

Le candidat, sous peine de se voir attribuer la note 0 à l'épreuve, doit composer dans la langue choisie à l'inscription pour les épreuves de langue vivante A et B si cette dernière a été choisie.

## II - INSCRIPTION AUX CONCOURS

---

### 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est généralement exigée, à l'exception des filières TSI et TPC :

- pour la filière TSI, le concours est ouvert exclusivement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TSI, **sauf** pour l'ENS Cachan/Paris-Saclay, l'ENS Rennes, l'ENTPE fonctionnaire et civil, l'ESIREM Dijon et l'EIVP civil ;
- pour la filière TPC, le concours est ouvert uniquement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TPC.

Par ailleurs, certains concours en banque d'épreuves exigent des conditions particulières d'inscription (voir partie VII - organisation spécifique à chaque concours).

Aucune condition d'aptitude physique n'est généralement exigée sauf dispositions contraires (voir partie VII - organisation spécifique à chaque concours). Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (*se renseigner auprès de la mairie de son domicile*) puis de participer à une journée défense et citoyenneté - JDC - (*se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent*).

Informations sur [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr), rubrique "Vous et la Défense" - JDC.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent demander à bénéficier d'aménagements. Ils doivent pour cela constituer un dossier médical tel que décrit plus loin.

Pour le calcul des points de bonification, toute inscription en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures est prise en compte, même si le candidat n'a pas suivi les cours correspondant en totalité.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation diplômante par 2 voies différentes.

## 2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Inscription sur internet : [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)  
du lundi 10 décembre 2018 au vendredi 11 janvier 2019 - 17 h**

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés. Les documents papier ne seront pas pris en compte.

Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le [scei].

En cas de problème technique, envoyer un message, authentifié, via la rubrique contact du site scei puis, le cas échéant, appeler le : **05 62 47 33 43** aux horaires d'ouverture de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires. **Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.**

**L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.**

Le candidat pourra, jusqu'au 11 janvier 2019 à 17 h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « validation »). Les pièces justificatives devront être téléversées sur le site d'inscription avant le 21 janvier 2019 à 17 h.

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 11 janvier 2019 à 17 h.  
Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.**

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer entre le 11 janvier 17 h 01 et le 21 janvier 2019 à 17 h :

- **de préférence en ligne par carte bancaire** : le candidat recevra alors un ticket de paiement par courriel ;
- **par virement bancaire** : le candidat devra établir son ordre de virement avant le 21 janvier 2019 en utilisant les informations disponibles sur le site d'inscription (numéro de compte, libellé du virement) et à l'aide du formulaire de paiement par virement à télécharger sur le site. **Les frais de virement sont à la charge du candidat ;**
- **par chèque** : le candidat doit s'assurer que le chèque est endossable en France, le libeller en euros à l'ordre de « Agent comptable de CentraleSupélec », indiquer au dos leur numéro d'inscription et l'adresser, accompagné du bordereau d'envoi à télécharger sur le site, avant le 21 janvier 2019, cachet de la poste faisant foi, à

**SCEI  
CentraleSupélec Bâtiment Bréguet  
3 rue Joliot Curie  
91192 Gif-sur-Yvette Cedex**

**Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ni de téléversement des pièces justificatives au 21 janvier 2019 à 17 h seront annulés.**

**En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le [scei] contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.**

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidats doivent, par ailleurs, pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session, y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.

### 3 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune. Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg → pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de constitution du dossier, le 21 janvier 2019 17 h, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de traitement.

#### **Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport**

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des épreuves des concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée. Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

**Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC)** pour les candidats français nés entre le 11 janvier 1994 et le 11 janvier 2001.

**Une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national

Sinon, en cas d'impossibilité :

- **une copie de l'attestation provisoire** si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation ;

- **une copie du certificat d'exemption** si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 11 janvier 1994 ou ne possédant pas la nationalité française au 11 janvier 2019 n'ont rien à fournir.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

**Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification et par certains concours (voir organisation spécifique à chaque concours).**

▶ **Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'enseignement supérieur, du CROUS, Campus France).

**Copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse.** La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle n'est pas acceptée.

▶ **Candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation :**

extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'État »,

soit la mention : « pupille de la Nation ».

▶ **Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :**

pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap. **Les candidats concernés peuvent télécharger dès à présent le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 30 janvier 2019 ou incomplet au 15 février 2019 sera rejeté. Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible en permanence sur le site [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr), onglet « Inscription » puis « Aménagements ».

En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves d'un ou des concours présenté(s), le candidat devra envoyer une **lettre recommandée** au SCEI - Demande d'aménagement d'épreuves - CS 44410 - 31405 TOULOUSE cedex 4 dans un **délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.**



#### 4 - FRAIS DE DOSSIER COMMUNS ET SPÉCIFIQUES

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.  
Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.

Les frais à acquitter comprennent, d'une part, les frais de dossier communs fixés à 190 € quel que soit le nombre de concours présentés et d'autre part, les frais spécifiques à chaque concours en banque d'épreuves.

CONCOURS	FRAIS DE DOSSIER COMMUNS	FRAIS DE DOSSIER SPÉCIFIQUES	
	NON BOURSIER <sup>(1)</sup>	NON BOURSIER	BOURSIER
<b>CONCOURS COMMUN INP</b>	<b>190 €</b>		
<b>CONCOURS EN BANQUE D'ÉPREUVES</b>			
3iL Ingénieurs		30 €	10 €
ECAM Rennes		40 €	10 €
EIL Côte d'Opale		30 €	15 €
EIVP Paris		50 €	15 €
ENSAI Rennes - civil		55 €	0 €
ENSAIT Roubaix		25 €	0 €
ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle		32 €	16 €
ENSISA Mulhouse		25 €	10 €
EOST Strasbourg		30 €	15 €
ESB Nantes		30 €	15 €
ESIGELEC Rouen		20 €	0 €
ESIPE Créteil		20 €	0 €
ESIREM Dijon		25 €	15 €
ESTIA Bidart		20 €	10 €
Grenoble INP - Génie industriel		72 €	20 €
ISAT Nevers		30 €	10 €
ISEP Paris		40 €	20 €
ISIS Castres		30 €	0 €
ITECH Lyon		30 €	15 €
Lorraine INP - EEIGM		52 €	26 €
Lorraine INP - ENSGSI		52 €	26 €
Lorraine INP - ENSTIB	30 €	15 €	
RESEAU POLYTECH	85 €	0 €	
Toulouse INP - ENIT	25 €	10 €	
ENTPE Lyon - fonctionnaire et civil <sup>(2)</sup>	-	25 €	0 €

(1) Les candidats boursiers ou pupilles de l'État ou de la Nation sont exonérés des frais de dossier communs.

(2) Les candidats inscrits à la seule ENTPE civil et/ou fonctionnaire sont exonérés des frais de dossiers communs.

**Exonération totale des frais** pour les concours suivants : École de l'Air, ESM Saint-Cyr, ENS Cachan/Paris-Saclay, ENS Rennes, ENSAI Rennes fonctionnaire et ESCOM Chimie Compiègne.

### III - ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES

#### 1 – CONVOCATION

**Aucune convocation n'est envoyée aux candidats.** Les candidats autorisés à concourir doivent imprimer eux-mêmes leur convocation sur Internet : concours-commun-inp.fr (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du **29 mars 2019 - 14 h**. En cas de problème, appeler le **05 62 47 33 43**.

## **2 - CENTRE D'ÉCRIT**

Les candidats concourent dans l'académie où ils effectuent leur scolarité. Toutefois et dans la limite des places disponibles, les candidats auront la possibilité, s'ils en font la demande lors de l'inscription, de concourir dans une autre académie.

Pour tous les centres d'écrit, y compris dans les DOM-TOM et à l'étranger, les horaires de composition fixés par le service du Concours Commun INP doivent être strictement respectés.

## **3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES**

L'accès aux salles de composition est strictement interdit au public.

### **3.1 En début d'épreuve, avant la distribution des sujets**

Les candidats doivent se présenter avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve et doivent être prêts à composer avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Notamment, ils doivent poser sur leur table de composition une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire français ou passeport) en cours de validité et comportant une photo récente ainsi que leur convocation.

### **3.2 Cas particulier de l'option de la filière MP**

Le candidat, sous peine de se voir attribuer la note zéro, doit obligatoirement composer dans l'option choisie lors de l'inscription.

### **3.3 Interdictions pendant les épreuves**

Il est strictement interdit :

- de communiquer avec les autres candidats ou avec l'extérieur ;
- de porter un couvre-chef : le candidat devra l'enlever ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication frauduleux ;
- d'utiliser un baladeur ou un casque anti-bruit ;
- d'utiliser un téléphone portable ou tout autre moyen de télécommunication : ils doivent donc être éteints et rangés hors de portée ;
- d'échanger du matériel (stylo, règle, calculatrice...) ou des documents avec les autres candidats ;
- de porter sur la copie, en dehors de l'en-tête, un quelconque signe distinctif (signature, nom, prénom, numéro de convocation, établissement, origine, etc.) conformément au principe d'anonymat.

### **3.4 Documents et matériels autorisés pendant les épreuves**

#### **Épreuves scientifiques**

Usage de la calculatrice (circulaire n° 99-186 du 16/11/1999 - B.O.E.N. n°42 du 25/11/1999) : lorsque son utilisation est autorisée pour une épreuve, il en est fait mention sur la convocation et sur le sujet.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ni de dispositif externe de stockage d'informations.

Le candidat ne doit utiliser qu'une calculatrice par épreuve. Chaque calculatrice doit porter, de manière indélébile, le nom du candidat.

Une calculatrice scientifique programmable pourra être nécessaire pour certaines épreuves.

Il est strictement interdit :

- de changer des modules mémoires amovibles ou de calculatrice ;
- d'utiliser les documents d'accompagnement tels que les notices fournies par les constructeurs ;
- d'échanger sa machine avec un autre candidat ;
- de transférer des informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

### **Épreuve de français-philosophie et épreuves de langues vivantes**

L'usage d'un dictionnaire et de machines (calculatrice, traductrice...) est strictement interdit.

#### **3.5 En fin d'épreuve**

A l'issue de chaque composition, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre immédiatement sa copie, même blanche, au responsable de salle. Tout candidat ne rendant pas sa copie à la première injonction du surveillant pourra être sanctionné par le jury.

#### **3.6 Règlementation des sorties définitives et temporaires**

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle, pour quelque motif que ce soit, pendant la première heure et le dernier quart d'heure. Aucune sortie n'est donc autorisée pendant l'épreuve de langue vivante facultative (langue vivante B).

La réglementation des sorties temporaires après cette première heure est laissée à l'appréciation du chef de centre. Tout candidat quittant la salle avant la fin des épreuves devra obligatoirement remettre le sujet et ses brouillons en même temps que sa copie.

#### **3.7 Absence ou retard du candidat**

Tout candidat absent à une épreuve se verra attribuer la note zéro pour cette épreuve ; il ne sera cependant pas exclu du concours et pourra participer aux autres épreuves.

Tout candidat qui se présente après l'heure fixée pour le début d'une épreuve écrite avec un retard d'au maximum une heure n'est admis à composer qu'à titre conservatoire et ne bénéficie d'aucune prolongation ; son cas sera soumis au jury qui pourra lui attribuer la note zéro pour cette épreuve.

## **4 - PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ**

### **4.1 Résultats d'admissibilité**

Aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit.

Les résultats de l'admissibilité seront publiés le **12 juin 2019 à 20 h**  
sur Internet ([concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr)).

### **4.2 Réclamations portant sur les épreuves écrites**

Le jury des concours est souverain. Les réclamations ne peuvent uniquement porter que sur une demande de vérification de report de notes, **dans la limite d'une seule épreuve**. Aucune demande de révision de notes ou de double correction n'est recevable. Les réclamations, accompagnées d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité, doivent être formulées par courrier au SCCINP - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4. Il n'est répondu qu'aux réclamations émanant des candidats eux-mêmes et pour les questions les concernant personnellement.

Date limite d'envoi : **le vendredi 14 juin 2019** (cachet de la Poste faisant foi).

Les copies sont vierges de toute appréciation / notation. Les candidats désirant obtenir une photocopie de leur copie, dans la limite d'une seule épreuve, doivent en faire la demande par courrier au SCCINP - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4. Le coût du duplicata de copie est de 5 €. Cette demande doit être accompagnée d'un chèque à l'ordre de l'« agent comptable de l'INPT » d'un montant correspondant au nombre de duplicatas multiplié par le coût unitaire. La photocopie de copie sera envoyée au candidat après la 5<sup>e</sup> proposition de la procédure d'appel.

5 - DATES, HORAIRES ET COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES DU CCINP ET DES CONCOURS EN BANQUE D'ÉPREUVES



FILIÈRE MP

DATE	ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT											
			CCINP	ENSAI Rennes	ENSIL-ENSCI Limoges, Céramique Industrielle	ENSISA Mulhouse	EOST Strasbourg	Grenoble INP Génie industriel	Lorraine INP - EEIGM	Lorraine INP - ENSGSI	Lorraine INP - ENSTIB	École de l'Air	ESM St Cyr (3)	
<b>LUNDI 29 AVRIL</b> 8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9	6	9	9	9	9	6	9	2	10	8	
	14 h - 18 h	MATHÉMATIQUES 1	4 h	12	8	12	12	12	12	8	12	2	11	8
<b>MARDI 30 AVRIL</b> 8 h - 12 h	PHYSIQUE - CHIMIE	4 h	7	-	7	7	6	7	10	7	2	8	6	
	14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	2	4	4	4	6	4	2	5	6	
	17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2	1	2	2	-	2	6	2	-	2	4
<b>JEUDI 2 MAI</b> 8 h - 12 h	MATHÉMATIQUES 2	4 h	12	8	12	12	12	12	12	8	12	2	11	8
	14 h - 18 h	INFORMATIQUE OU SCIENCES INDUSTRIELLES (2)	4 h	7	2	7	7	7	7	6	7	2	4	4
<b>VENDREDI 3 MAI</b> 8 h - 12 h	PHYSIQUE	4 h	7	-	7	7	8	7	10	7	2	8	6	
<b>TOTAL ADMISSIBILITÉ</b>			58	26	58	58	58	58	60	58	14	57	46	

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour Lorraine INP - EEIGM où l'épreuve est obligatoire.

(2) Au choix du candidat lors de l'inscription sur Internet.

(3) ESM Saint-Cyr : voir page spécifique ESM pour le choix de la langue vivante A. La note de la langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire. Cf. (1).

## FILIÈRE PC

DATE	ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT												
			CCINP Physique	CCINP Chimie	ENSIL-ENSCI Céramique Industrielle	ENSISA Mulhouse	EOST Strasbourg	ESCOM Chimie Compiègne	Grenoble INP Génie industriel	ITECH Lyon	Lorraine INP - EEIGM	Lorraine INP - ENSGSI	Lorraine INP - ENSTIB	École de l'Air	ESM St Cyr (2)
<b>LUNDI 29 AVRIL</b>	8 h - 12 h	4 h	9	9	9	9	9	6	9	1	6	9	2	10	8
	14 h - 18 h	4 h	14	14	14	14	14	12	14	2	12	14	3	13	11
<b>MARDI 30 AVRIL</b>	8 h - 12 h	4 h	15	8	15	15	16	8	15	2	12	15	3	13	9
	14 h - 17 h	3 h	4	4	4	4	4	6	4	2	6	4	2	5	6
	17 h 30 - 18 h 30	1 h	2	2	2	2	-	3	2	-	6	2	-	2	4
<b>JEUDI 2 MAI</b>	8 h - 12 h	4 h	8	8	8	8	8	6	8	1	6	8	2	8	6
	14 h - 18 h	4 h	8	15	8	8	7	16	8	4	12	8	2	8	6
<b>TOTAL ADMISSIBILITÉ</b>			58	58	58	58	58	57	58	12	60	58	14	57	46

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour Lorraine INP - EEIGM où l'épreuve est obligatoire.

(2) ESM Saint-Cyr : voir page spécifique ESM pour le choix de la langue vivante A. La note de la langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire. Cf. (1).

## FILIÈRE PSI

DATE	ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT										
			CCINP	ENSIL-ENSC Céramique Industrielle	ENSISA Mulhouse	EOST Strasbourg	Grenoble INP Génie industriel	Lorraine INP EEIGM	Lorraine INP - ENSGSI	Lorraine INP - ENSTIB	École de l'Air	ESM St Cyr (2)	
<b>LUNDI 29 AVRIL</b>	8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9	9	9	9	9	6	9	2	10	8
	14 h - 18 h	MATHÉMATIQUES	4 h	9	11	9	14	9	11	9	2	12	8
<b>MARDI 30 AVRIL</b>	8 h - 12 h	PHYSIQUE - CHIMIE	4 h	9	11	9	14	9	11	9	2	12	8
	14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	4	4	4	4	6	4	2	5	6
	17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2	2	2	-	2	6	2	-	2	4
<b>JEUDI 2 MAI</b>	8 h - 12 h	MODÉLISATION ET INGÉNIERIE NUMERIQUE	4 h	9	9	9	7	9	8	9	2	7	6
	14 h - 18 h	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGÉNIEUR	4 h	12	9	12	6	12	8	12	2	7	6
<b>VENDREDI 3 MAI</b>	8 h - 11 h	INFORMATIQUE	3 h	6	5	6	4	6	4	6	2	4	4
<b>TOTAL ADMISSIBILITÉ</b>				58	58	58	58	58	58	60	14	57	46

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour Lorraine INP - EEIGM où l'épreuve est obligatoire.

(2) ESM Saint-Cyr : voir page spécifique ESM pour le choix de la langue vivante A. La note de la langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire. Cf. (1).

## FILIÈRE TSI

DATE	ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT																						
			CCINP	3iL Ingénieurs	ECAM Rennes	EIL Côte d'Opale	EIVP Paris	ENS Cachan/ Paris-Saclay	ENS Rennes	ENSAIT Roubaix	ENSISA Mulhouse	ENTPE Lyon	ESB Nantes	ESIGEEC Rouen	Esipe Créteil	ESIREM Dijon	ESTIA Bidart	Grenoble INP Génie Industriel	ISAT Nevers	ISEP Paris	ISIS Castres	Lorraine INP - ENSGSI	Lorraine INP - ENSTIB	RESEAU POLYTECH	Toulouse INP - ENIT
<b>LUNDI 29 AVRIL</b>	8 h - 12 h	4 h	9	4	9	9	8	4 (2)	4 (2)	5	9	8	5	4	9	4	4	9	6	3	9	9	2	2	2
	14 h - 18 h	4 h	8	4	10	10	7	6	6	10	8	7	4	4	10	4	4	8	8	3	10	8	2	3	3
<b>MARDI 30 AVRIL</b>	8 h - 12 h	4 h	10	4	12	10	9	4	4	8	10	7	4	4	10	4	4	10	6	3	10	10	2	3	3
	14 h - 17 h	3 h	4	3	4	6	2	2 (2)	2 (2)	5	4	2	5	3	6	4	4	4	4	2	6	4	2	2	2
	17 h 30 - 18 h 30	1 h	2	-	-	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2	4	2	1	-	2	2	-	-	-
<b>JEUDI 2 MAI</b>	8 h - 11 h	3 h	8	3	8	6	7	4	4	4	8	7	2	3	5	4	4	8	6	3	6	8	2	-	2
	14 h - 17 h	3 h	4	8	3	5	3	2	2	4	4	1	-	2	5	4	2	4	4	2	5	4	2	2	1
<b>VENDREDI 3 MAI</b>	8 h - 14 h	6 h	15	5	12	12	7	8	8	4	15	7	5	5	12	8	4	15	12	4	12	15	2	4	8
<b>TOTAL ADMISSIBILITÉ</b>			58	31	58	58	43	24	24	40	58	39	25	25	57	32	26	58	46	20	58	58	14	16	21

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.

(2) Note prise en compte uniquement pour l'admission.

**FILIÈRE TPC**

<b>DATE</b>	<b>ÉPREUVE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
<b>LUNDI 29 AVRIL</b>			
8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9
14 h - 18 h	MATHÉMATIQUES	4 h	12
<b>MARDI 30 AVRIL</b>			
8 h - 12 h	PHYSIQUE	4 h	13
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2
<b>JEUDI 2 MAI</b>			
8 h - 12 h	MODÉLISATION	4 h	7
14 h - 18 h	CHIMIE	4 h	13
<b>TOTAL ADMISSIBILITÉ</b>			<b>58</b>

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.



## 1 - ÉPREUVES PAR FILIÈRE

**L'absence à une épreuve orale est éliminatoire et entraîne l'exclusion immédiate du concours.**

La langue vivante à l'oral est identique à la langue vivante obligatoire (langue vivante A) à l'écrit.

Pour les épreuves scientifiques, l'examineur est seul juge de l'opportunité de l'utilisation de la calculatrice personnelle du candidat en fonction de la nature du sujet à traiter.

**Points de bonification :** les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018 bénéficient de 70 points de bonification à l'issue des épreuves orales.

Toute 2<sup>e</sup> année d'études supérieures ayant donné lieu à une inscription est comptée dans sa totalité.

### 1.1 Filière MP

Épreuve	Coefficient		
	CCINP	ENSAI	École de l'Air
Mathématiques	14	8	13
Physique - chimie	12	-	11
Langue vivante A	6	3	-
TIPE - épreuve commune	8	5	7
Autres épreuves (1)	-	-	42
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>73</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>98</b>	<b>42</b>	<b>130</b>

(1) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

### 1.2 Filière PC

Épreuve	Coefficient		
	CCINP Physique	CCINP Chimie	École de l'Air
Mathématiques	8		11
Chimie ou physique	9		13
Langue vivante A	6		-
TIPE - épreuve commune	8		7
TP Physique ou chimie	9		-
Autres épreuves (1)	-		42
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>40</b>		<b>73</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>98</b>		<b>130</b>

(1) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

**Épreuve de TP :** physique ou chimie, par tirage au sort, même pour les candidats inscrits à un seul concours (PC-Physique ou PC-Chimie). Lors des TP de chimie, le port de lunettes de protection et d'une blouse est obligatoire pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve.

Si l'interrogation orale s'appuie sur la physique, le TP porte sur la chimie et inversement.

### 1.3 Filière PSI

Épreuve	Coefficient	
	CCINP	École de l'Air
Mathématiques	8	11
Physique - chimie	8	13
TP Sciences industrielles de l'ingénieur	10	-
Langue vivante A	6	-
TIPE - épreuve commune	8	7
Autres épreuves (1)	-	42
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>40</b>	<b>73</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>98</b>	<b>130</b>

(1) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

## 1.4 Filière TSI

Épreuve	Coefficient							
	CCINP	EIVP Paris	ENS Cachan/ Paris-Saclay	ENS Rennes	ENTPE Lyon	ESIPE Créteil	ISAT Nevers	RESEAU POLYTECH
Mathématiques	9	-	5	5	13	9	-	-
Physique - chimie	7	-	5	5	12	7	-	-
Langue vivante A	6	-	2	2	5	6	-	-
TIPE - épreuve commune	8	8	3	3	10	-	4	4
TP Sciences industrielles de l'ingénieur	10	-	8	8	10	10	-	-
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>50</b>	<b>32</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Total épreuves écrites d'admission	-	-	6 (1)	6 (1)	-	-	-	-
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>98</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>50</b>	<b>20</b>

(1) Prise en compte pour l'admission de la note de français (coefficient 4) et de langue vivante (coefficient 2) obtenues à l'écrit.

## 1.5 Filière TPC

Épreuve	Coefficient
Mathématiques	8
Chimie ou physique	9
TP Physique ou chimie	9
Langue vivante A	6
TIPE - épreuve commune	8
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>40</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>98</b>

**Épreuve de TP** : physique ou chimie, par tirage au sort. Lors des TP de chimie, le port de lunettes de protection et d'une blouse est obligatoire pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve. Si l'interrogation orale s'appuie sur la physique, le TP porte sur la chimie et inversement.

## 2 - ÉPREUVES SPÉCIFIQUES CCINP

### 2.1 Calendrier

Les épreuves orales se dérouleront à Paris :

- entre le **24 juin et le 20 juillet 2019** pour les filières **MP, PC et PSI** ;
- entre le **26 juin et le 4 juillet 2019** pour la filière **TSI** ;
- du **21 au 24 juin 2019** pour la filière **TPC**.

Les lieux de passage seront affichés sur Internet. Les dates de passage seront communiquées le **18 juin à 14 h** sur Internet. Afin d'éviter au maximum les chevauchements d'épreuves orales, une coordination est réalisée entre : le concours commun Mines-Ponts, le Concours Commun INP, la banque Centrale-Supélec, l'École Polytechnique, les ENS, e3a et l'épreuve commune de TIPE.

En cas de problème, une permanence téléphonique est assurée au 05 62 47 33 43 entre 7 h et 21 h.

### 2.2 Convocation

Pour obtenir les heures de convocation aux épreuves, les candidats devront impérativement, **l'avant-veille de l'épreuve**, confirmer leur présence sur le site concours-commun-inp.fr - rubrique « Mon dossier » « accueil oral ». Les candidats auront ainsi connaissance du planning indicatif de leurs épreuves (« accueil »). **Tout candidat n'ayant pas effectué son accueil pourra être considéré comme démissionnaire.**

### 2.3 Feuille de passage

Chaque candidat doit impérativement retirer sa feuille de passage sur le lieu des épreuves orales à l'heure indiquée sur sa convocation. **Les candidats ne se présentant pas pour retirer leur feuille de passage à l'heure indiquée seront exclus du concours.** Seuls les horaires figurant sur cette feuille de passage font foi.

### 2.4 Obligations

Les candidats, munis d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire français) avec **photographie récente**, doivent être présents sur le lieu de l'épreuve à l'heure indiquée. Les horaires d'interrogation doivent impérativement être respectés sous peine d'exclusion. Pendant les épreuves, les téléphones portables doivent être éteints et rangés hors de portée. Il est strictement interdit d'utiliser un casque anti-bruit.

### 3.1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, le Concours Commun INP, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie). Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours. Lors de l'épreuve sont évaluées les qualités et les compétences développées au cours de la formation.

### 3.2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve a une durée globale de 30 minutes, qui se découpe en 2 parties :

- 15 minutes : présentation par le candidat de son TIPE,
- 15 minutes : échange avec les examinateurs.

Cette épreuve permet au candidat de présenter son travail ainsi que la méthode de travail employée durant l'année scolaire écoulée. L'évaluation finale tient également compte de la présentation, de l'échange avec les examinateurs ainsi que des éléments saisis en ligne durant les différentes phases.

### 3.3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris entre le 24 juin et le 20 juillet 2019 (filière PT : entre le 24 juin et le 13 juillet, filière TSI : entre le 26 juin et le 4 juillet). Les candidats doivent prendre leurs dispositions pour répondre à leur convocation.

Le candidat devra suivre en ligne sur le site SCEI les différentes phases suivantes :

**PHASE 1** du **10 décembre 2018** au **11 janvier 2019** à 17h :

Titre et motivation de l'étude au moment de l'inscription

**PHASE 2** du **19 janvier 2019** au **7 février 2019** à 17h :

Saisie en ligne de la Mise en Cohérence des Objectifs du TIPE (MCOT)  
Choix du travail en groupe

**PHASE 3** du **02 avril 2019** au **11 juin 2019** à 17h :

Téléversement de la Présentation orale  
Saisie en ligne du résumé en anglais (Abstract) et Déroulé Opérationnel du TIPE (DOT)

**PHASE 4** du **12 juin 2019** au **19 juin 2019** à 12h :

Validation des Livrables par le professeur encadrant TIPE

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que toutes les informations demandées ont été saisies et la présentation correctement téléversée. Le candidat devra visualiser et valider le téléversement de sa présentation (au format pdf). Toute information incomplète ou illisible, ainsi que le non téléversement des supports de présentation pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Aucune modification des éléments saisis et téléversés ne sera effectuée au-delà de la date du 11 juin 2019 à 17h.

Pour les candidats scolarisés, la validation par le professeur (référéncé par le candidat comme encadrant) devra être réalisée sur le site [lycees.scei-concours.fr](http://lycees.scei-concours.fr) entre le 12 et le 19 juin 2019 à 12h. L'absence ou le refus de validation par le professeur encadrant pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats libres, la validation sera examinée, le jour de l'épreuve, par le Directeur de l'épreuve ou son représentant lors d'un entretien qui aura lieu avant la présentation devant les examinateurs.

Pour tous les candidats, le jour de passage de l'épreuve sera disponible à partir du 18 juin 2019 à 14h sur <http://www.scei-concours.fr/>.

L'heure de convocation sera communiquée au candidat dans un deuxième temps. Pour cela, celui-ci devra impérativement, l'avant-veille de son jour de passage de l'épreuve, se connecter sur <http://www.scei-concours.fr/> afin d'obtenir l'heure précise à laquelle il doit se présenter sur le site de l'épreuve.

Le candidat doit se présenter à la date, à l'heure et au lieu indiqués. Aucune demande de changement de date n'est acceptée.

En cas de difficulté, le candidat doit téléphoner au 05 62 47 33 43 entre 07 h et 21 h (du lundi au dimanche inclus).

Pour accéder au site de l'épreuve, le candidat devra présenter sa convocation téléchargeable sur <http://www.scei-concours.fr/> ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, passeport.

Le candidat peut apporter les documents papier qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (photos, cahier de laboratoire,...) pour s'en servir, s'il le désire, comme support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. **Dans le cadre d'un travail comportant une phase de programmation informatique, le listing du ou des programmes développés devra obligatoirement être présenté aux examinateurs sous format papier pendant l'épreuve. Le candidat devra également les faire figurer à la suite de ses supports de présentation.**

En revanche, la présentation aux examinateurs de tout produit et de tout objet est interdite. Sur le site de l'épreuve (accueil, secrétariat, salle de présentations,...), il est impossible d'imprimer, de copier ou d'avoir accès à un support numérisé (via clé USB, disque dur, cloud,...).

L'usage de calculatrice, ordinateur, téléphone, montre connectée ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés hors de portée.

À son arrivée en salle d'interrogation, le candidat trouvera sa présentation prête à être projetée. Le candidat contrôlera le déroulement de sa présentation via le clavier d'un ordinateur résident. Si le candidat dispose d'un pointeur laser personnel (de classe 1 ou 2), il pourra l'utiliser durant sa présentation.

### **3.4 - Réclamations portant sur l'épreuve commune de TIPE**

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être effectuées par écrit, de préférence sur le lieu même de l'épreuve et remises au Directeur de l'épreuve ou à son représentant dans les 48 heures suivant l'interrogation.

À la publication des résultats concernant exclusivement le TIPE soit le 23 juillet 2019 à 16 h, les réclamations ne pourront porter que sur une demande de vérification de report de note et devront être adressées par courrier à SCEI - épreuve TIPE - CS 44410 - 31405 TOULOUSE CEDEX 4. Seules les réclamations émanant des candidats eux-mêmes et pour des questions les concernant personnellement, sont recevables.

Date limite d'envoi : **le jeudi 25 Juillet 2019** (cachet de la Poste faisant foi).

### **3.5 - Fraude**

En cas de fraude, la Commission Disciplinaire de Centrale Supélec sera saisie.

### **3.6 - Documentation et recommandations spécifiques à l'épreuve**

Il est vivement recommandé aux candidats de consulter la rubrique TIPE sur le site <http://www.scei-concours.fr/>. Ils y trouveront toutes les recommandations et consignes : le présent règlement de l'épreuve, les recommandations aux candidats, des exemples de MCOT et de DOT et le rapport de l'année précédente.

## **4 - PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ADMISSION CCINP**

### **4.1 Résultats d'admission**

Aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit.

Les résultats à l'issue des épreuves orales seront publiés le **24 juillet 2019 à 20 h** sur Internet (concours-commun-inp.fr).

### **4.2 Réclamations portant sur les épreuves orales spécifiques CCINP**

Les réclamations portant sur la conformité aux programmes (ou sur tout autre motif lié à l'interrogation elle-même) doivent être effectuées par écrit sur le lieu même des épreuves et immédiatement après l'épreuve incriminée ; la réclamation sera remise au Président de filière (ou son représentant). Après le 20 juillet 2019 - 18 h, les réclamations de cette nature ne seront pas considérées.

À la publication des résultats, les réclamations ne pourront porter que sur une demande de vérification de report de note. Les réclamations, accompagnées d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité, doivent être formulées par courrier au SCCINP - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4. Il n'est répondu qu'aux réclamations émanant des candidats eux-mêmes et pour les questions les concernant personnellement.

Date limite d'envoi : **le vendredi 26 juillet 2019** (cachet de la Poste faisant foi).

(à confirmer par l'arrêté annuel à paraître)  
 Pour les places offertes sur la filière PT, consulter le livret PT.

ÉCOLES (par ordre alphabétique de ville)	Nombre de places					
	MP	PC-PH	PC-CH	PSI	TSI	TPC
Bordeaux INP - ENSC Cognitique	8	4		8		
Bordeaux INP - ENSCBP			42			
Bordeaux INP - ENSEIRB - MATMECA	154	32		55	8	
Chimie ParisTech						2
CPE Lyon <sup>(1)</sup>	12	8	45	12	2	3
ECPM Strasbourg			47			3
EISTI Cergy - Pau <sup>(2)</sup>	48	15		15		
ENAC Toulouse	44	23		39		
ENGEES Strasbourg	13	15		15	2	
ENSCL Lille	2		40			1
ENSCM Montpellier			60			2
ENSCMu Mulhouse			35			3
ENSCR Rennes			40			
ENSGTI Pau	10	12		12	2	3
ENSI Poitiers	23	17	21	27	4	
ENSIAME Valenciennes	35	25		49	16	1
ENSICAEN	50	23	30	15	6	2
ENSMM Besançon	46	25		56	19	
Grenoble INP - Ense3	70	60		80	3	
Grenoble INP - Ensimag	125	10		10		
Grenoble INP - Esisar	11	6		12		
Grenoble INP - Pagora	10	18		11	1	5
Grenoble INP - Phelma	96	101		77	4	
ISAE-ENSMA Poitiers	55	28		58	2	
ISIMA Clermont-Ferrand	40	8		12	5	
Lorraine INP - ENSEM	49	29		49	4	2
Lorraine INP - ENSIC	9		50	9		
SeaTech Toulon	22	18		29	2	2
SIGMA Clermont-Ferrand			36			2
Supméca Paris	42	20		48	3	
TELECOM PHYSIQUE Strasbourg	31	31		28	6	
Toulouse INP - ENSEEIHT	135	43		105	4	
Toulouse INP - ENSIACET	28	27	97	26	2	2
<b>Nombre total de places offertes</b>	<b>1168</b>	<b>598</b>	<b>543</b>	<b>857</b>	<b>95</b>	<b>33</b>

(1) les frais de scolarité vont de 1380 € à 6 900 € suivant l'échelon de bourse pour les 2 premières années et de 6 900 € la 3<sup>e</sup> année

(2) les frais de scolarité sont de l'ordre de 2 500 €/an (1 000 € pour les boursiers)

Les liens vers les sites de ces écoles sont regroupés sur le site internet CCINP : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

(à confirmer par l'arrêté annuel à paraître)

ÉCOLES	Nombre de places				
	MP	PC	PSI	TSI	CCINP TPC
3iL Ingénieurs				15	
ECAM Rennes				10	
EIL Côte d'Opale				30	
EIVP Paris				7	
ENS Cachan/Paris-Saclay				4	
ENS Rennes				2	
ENSAI Rennes :					
Civil	48				
Fonctionnaire	25				
ENSAIT Roubaix :					
Formation initiale				5	
Formation apprentissage				2	
ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle		45			
ENSISA Mulhouse	15	22	28	15	
ENTPE Lyon				6	
EOST Strasbourg	11	12	4		
ESB Nantes				15	
ESCOM Chimie Compiègne <sup>(1)</sup>		20			3
ESIGELEC Rouen				35	
ESIPE Créteil				8	
ESIREM Dijon				12	
ESTIA Bidart				35	
Grenoble INP - Génie Industriel		76		2	
ISAT Nevers				11	
ISEP Paris				10	
ISIS Castres				2	
ITECH Lyon <sup>(2)</sup>		45			4
Lorraine INP - EEIGM		10			
Lorraine INP - ENSGSI		35			
Lorraine INP - ENSTIB	6	6	9	7	
Polytech Annecy-Chambéry				7	
Polytech Clermont-Ferrand				4	
Polytech Lille				2	
Polytech Lyon				4	
Polytech Marseille				14	
Polytech Montpellier				3	
Polytech Nancy				6	
Polytech Nantes				2	
Polytech Nice				2	
Polytech Orléans				15	
Polytech Sorbonne				2	
Polytech Tours				8	
Toulouse INP- ENIT				8	
ÉCOLE DE L'AIR Salon <sup>(3)</sup>	21	14	29		
ESM Saint-Cyr <sup>(3)</sup>		76			

<sup>(1)</sup> les frais de scolarité sont de l'ordre de 6 450 €/ an - <sup>(2)</sup> les frais de scolarité sont de l'ordre de 7 000 €/ an

<sup>(3)</sup> sous réserve de publication au Journal officiel de la République française

Les frais de dossier spécifiques à chaque école sont indiqués page 5.

Les candidats sont convoqués aux épreuves écrites par le CCINP : voir page 5.

Les coefficients des épreuves écrites sont définis par chaque école en banque d'épreuves (pages 8 à 11).

Les places offertes sont indiquées page 18.

La procédure commune d'intégration dans les écoles est indiquée en page 49.

### 1 - 3iL Ingénieurs (TSI)

3iL est une école d'ingénieurs informatique (CTI) qui offre aux étudiants une appréhension globale des métiers du numérique et des spécialités très demandées : objets connectés, cybersécurité, réseaux intelligents, robotique, systèmes embarqués, intelligence artificielle, technologies mobiles, réalité virtuelle, interfaces visuelles/3D. Avec 3iL, devenez un opérationnel immédiatement employable et un profil original en travaillant autant vos capacités scientifiques, techniques et managériales que vos qualités humaines. Au programme : cours en pédagogie inversée, réalisations en mode projet (encadrées par des entreprises), stages professionnels (10 mois minimum), 14 double diplômes, mobilité internationale pour tous (1 semestre académique obligatoire), **des « rendez-vous entreprises » tout au long de l'année**, des séances de codesign et des défis plus personnels (théâtre, actions humanitaires, concours, tutorat etc.). Et désormais, **l'alternance est à votre portée en cours de cursus** : avec 3iL, commencez sous statut étudiant et finissez alternant (possibilité de signer un contrat d'apprentissage en 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année ou un contrat de professionnalisation en 3<sup>e</sup> année de cycle ingénieur). Les moteurs de notre enseignement :

Une équipe enseignante impliquée, investie et disponible tout au long du cursus.

Un enseignement différent qui met l'accent sur le développement personnel, la curiosité, l'innovation et l'éthique.

Une école à taille humaine pour des compétences d'envergure et très recherchées

Une employabilité à la hauteur de votre diplôme : 75% des élèves-ingénieurs sont recrutés pendant leur stage de fin d'études et **quasi 100 % des diplômés 3iL sont en activité dans les 3 mois** qui suivent l'obtention de leur diplôme.

#### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (voir page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

#### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites seront convoqués à une épreuve orale organisée par 3iL. Inscription obligatoire en ligne sur <http://oraux.3il-ingenieurs.fr> à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

**Épreuve** :

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien individuel	25	Entre 30 et 40 min
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>25</b>	
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>56</b>	

L'entretien se divise en deux temps : un travail de réflexion et de synthèse et un entretien individuel qui a pour objectif de mettre en avant la personnalité et la motivation des candidats.

**Résultats** : les résultats sont transmis par courrier et publiés sur : <http://www.3il-ingenieurs.fr>.

► **BONIFICATION** : les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018 bénéficient de 30 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

## 2 - ECAM Rennes (TSI)

L'ECAM Rennes est une école d'Ingénieur généraliste habilitée par la CTI et membre de la Conférence des Grandes Écoles. Elle offre une formation pluridisciplinaire en matériaux, génie industriel, robotique, informatique, réseaux et télécommunications, génie électrique et automatismes, génie mécanique et énergétique.

Riches d'une formation scientifique de haut niveau, reconnue par les professionnels, les ingénieurs diplômés de l'ECAM Rennes sont aussi préparés à l'exercice des responsabilités, à la gestion de projets et au Management. En contact permanent avec les entreprises tout au long du cursus (7 projets, 50 semaines de stages obligatoires, parrainage professionnel,...) et ouverts à l'international (stages, semestre d'études, bi-diplômes,...), ils bénéficient d'opportunités de carrières très variées dans de nombreux secteurs d'activité (automobile, aéronautique, BTP, informatique, énergie,...), en France et à l'étranger. La valeur ajoutée de l'école est l'accompagnement personnalisé pour chaque élève dans la mise en œuvre de son projet professionnel.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : les convocations à l'épreuve orale sont envoyées individuellement par l'école aux candidats admissibles. Chaque candidat admissible est convoqué pour un entretien organisé par l'école dans ses locaux à Rennes.

**Épreuve** :

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec un jury	10
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>68</b>

L'entretien de motivation relève d'un échange entre le candidat et les membres du jury composé d'un permanent de l'école et d'un professionnel exerçant dans l'industrie. L'objectif est de comprendre les motivations du candidat, la nature de son projet professionnel, sa personnalité, son ouverture d'esprit, sa capacité à travailler en équipe, son aisance relationnelle, ...

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement aux candidats par l'ECAM Rennes.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.



### 3 - EIL Côte d'Opale Calais-Longuenesse (TSI)

L'EIL Côte d'Opale est une **école d'ingénieurs publique** proposant une formation généraliste en sciences et technologies avec 2 spécialités : **Informatique et Génie Industriel**.

**La spécialité « Génie Industriel »** a pour objectif de former des ingénieurs capables de gérer une ligne de production dans les différents secteurs de l'industrie. Les métiers de la production nécessitent des compétences dans les domaines des sciences et techniques de l'ingénieur : énergie et développement durable, génie automatique et robotique, management industriel, mécanique et procédés. En 3<sup>ème</sup> année, choix entre 2 mineures : Ingénierie de Production ou Ingénierie numérique pour l'industrie.

**La spécialité « Informatique »** a pour objectif de former des ingénieurs capables d'intervenir lors de la conception, la mise en œuvre, l'exploitation et l'intégration de systèmes numériques d'information et de communication dans leur environnement. Les métiers liés à l'informatique nécessitent des compétences dans les Sciences et Technologies. En 3<sup>ème</sup> année, choix entre 2 mineures : Ingénierie logicielle et Data Science ou Ingénierie Informatique et Perception. En complément de l'enseignement de ces 2 spécialités scientifiques et technologiques, l'élève ingénieur est formé aux grandes fonctions de l'entreprise : droit et innovation, entrepreneuriat, marketing et communication, recherche et développement, ressources humaines.

Pour les 2 spécialités : 10 mois de stage pendant les 3 ans – 2 langues vivantes : LV1 : Anglais – LV2 : Autres langues optionnelles – 8 semaines minimum à l'étranger avec possibilité d'effectuer un semestre d'études et/ou un semestre de stage. Partenariats internationaux : Australie, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Finlande, Japon, Maroc, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Vietnam, ...

Optez pour l'alternance : contrat de professionnalisation en 3<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur.

**Contact Concours** : Sabine RENSY - e-mail : [concours@eilco-ulco.fr](mailto:concours@eilco-ulco.fr)

[www.eilco-ulco.fr](http://www.eilco-ulco.fr) - **JOURNEE PORTES OUVERTES** : Samedi 2 Février 2019 de 9h à 16h30

#### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (voir page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

#### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courrier. L'entretien de motivation a lieu du 17 juin au 5 juillet 2019 à Paris et/ou à Longuenesse et/ou à Calais, au choix du candidat. Il se déroule sur une demi-journée.

**Épreuve** :

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien de motivation	29
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>29</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>87</b>

L'entretien dure 20 minutes, le jury est composé d'un représentant de la direction, d'un professeur et d'un ancien de l'EIL Côte d'Opale.

**Résultats** : les résultats seront envoyés par e-mail aux candidats classés.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

## 4 - EIVP Paris (TSI)

L'École des Ingénieurs de la Ville de Paris a été fondée en 1959 pour doter la ville de Paris d'un corps d'ingénieurs spécialisés dans le génie urbain, dont elle est aujourd'hui, l'école de référence. En 1986, l'EIVP s'ouvre aux élèves de la filière « civile » qui représentent 90 % des élèves ingénieurs à la rentrée scolaire 2018.

L'EIVP est associée à l'École des Ponts ParisTech et à la Communauté d'Universités et établissements (ComUE) Université Paris-Est (loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 - ancien PRES UPE) dont les conventions d'association ont été renouvelées en octobre 2015 et au pôle ADVANCITY.

Dans le cadre du programme des investissements d'avenir, le projet « Paris-Est FUTURE » (French University on Urban Research and Education) a reçu, en février 2017, le label I-SITE. L'EIVP, ainsi que 6 autres établissements, est membre de ce consortium.

Le diplôme d'ingénieur de l'EIVP est habilité par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs). L'École est par ailleurs membre de la CGE (Conférence des Grandes Écoles).

La formation à l'EIVP propose un cursus d'ingénieur en 3 ans et la possibilité de poursuivre en thèse de doctorat. Elle offre un bi-cursus d'ingénieur-architecte en 5 ans. Il est également possible de suivre un double-diplôme avec des écoles ou universités françaises et internationales.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves :** les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP (voir page 11).

**Résultats :** le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet concours-commun-inp.fr et sur www.eivp-paris.fr.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation :** les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet concours-commun-inp.fr.

**Épreuve :**

ÉPREUVE	COEFFICIENT
TIPE-Épreuve commune	8
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>51</b>

**Résultats :** le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet concours-commun-inp.fr et sur www.eivp-paris.fr. Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission.

► **BONIFICATION :** aucune bonification n'est accordée.

L'École Normale Supérieure de Cachan/Paris-Saclay associe départements d'enseignement et laboratoires de recherche dont la plupart sont associés au CNRS. A l'issue de leur scolarité, les élèves peuvent opter pour une carrière d'enseignant-chercheur en université ou dans les grandes écoles, de chercheur dans les organismes de recherche, de professeur agrégé (PRAG) dans l'enseignement supérieur, de professeur du second degré nommé dans les enseignements post-baccalauréat (CPGE, STS...) ou de cadre supérieur dans des entreprises ou des administrations publiques, comme l'autorise le statut (1987) des élèves de l'école.

### ► CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INSCRIPTION

- le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir
- le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'école ; il sera élève hors cadre **mais pourra bénéficier d'une bourse mensuelle de l'ordre de 1000 euros**)
- aptitude physique : le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'école. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée.

**Engagement** : le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'Etat pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (page 11). Les notes des épreuves écrites de français et de langues vivantes ne sont prises en compte que pour l'admission.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr) et sur le site : <http://www.ens-cachan.fr>.

### ► ÉPREUVES ORALES

**Convocation** : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

**Épreuves** : les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Cachan/Paris-Saclay sont communes à celles du Concours Commun INP, assorties de coefficients spécifiques (page 14). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr) et sur le site : <http://www.ens-cachan.fr>.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

Les lauréats du concours intégreront le département mécatronique de l'École normale supérieure de Rennes avec le statut de normalien ([www.mecatronique.ens-rennes.fr](http://www.mecatronique.ens-rennes.fr)). Ce département propose, sur 4 années, une formation originale aux carrières de la recherche, de l'innovation, de l'enseignement et de la haute fonction publique. Elle s'appuie sur un magistère de mécatronique, en partenariat avec l'Université de Rennes 1 et sur un Master disciplinaire en sciences de l'ingénieur permettant d'obtenir l'agrégation de sciences industrielles de l'ingénieur.

Par essence interdisciplinaire, le département mécatronique offre un parcours de formation par la recherche varié, portant sur :

- une maîtrise des sciences physiques et des disciplines scientifiques associées,
- une bonne connaissance des technologies de pointe,
- une pratique réelle des démarches de conception intégrée.

### ► CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INSCRIPTION

- le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir.

- le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne. Le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève fonctionnaire stagiaire de l'école ; il sera élève normalien à titre étranger et pourra bénéficier d'une bourse mensuelle de l'ordre de 1 000 euros.

- aptitude physique : le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83. Une visite médicale effectuée auprès d'un médecin agréé de la fonction publique est obligatoire pour valider l'intégration à l'école.

**Engagement** : les lauréats du concours obtiennent le statut de normalien : un statut d'élève fonctionnaire stagiaire rémunéré en première année à l'indice 331 (1 551 € brut), et à l'indice 342 à partir de la deuxième année (1 602 € brut) jusqu'à la fin de sa scolarité. En contrepartie, à son entrée à l'ENS Rennes, le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'Etat pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école. Il signe un engagement décennal en même temps que son procès-verbal d'installation en tant que fonctionnaire stagiaire.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr) et sur le site : <http://www.ens-rennes.fr>.

### ► ÉPREUVES ORALES

**Convocation** : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

**Épreuves** : les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Rennes sont communes à celles du Concours Commun INP, assorties de coefficients spécifiques (voir page 14). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr) et sur le site : <http://www.ens-rennes.fr>.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

## 7 - ENSAI Rennes - civil et fonctionnaire - (MP)

L'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information, habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur, forme des experts Data Scientist alliant des compétences scientifiques en statistique à des compétences associées en informatique et économie. Les secteurs d'activités des diplômés sont très variés : santé, marketing, finance, industrie, nouvelles technologies... L'Ensaï recrute, par concours ou sur titres, des élèves civils qui reçoivent une formation de 3 ans les conduisant à l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Ensaï et, par concours, des élèves fonctionnaires, qui, après une formation initiale rémunérée de 2 années, deviendront attachés statisticiens de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Par ailleurs, depuis la rentrée 2012, un Master « Evaluation et décisions publiques » est proposé aux élèves fonctionnaires dans le prolongement de leur formation initiale ou en formation continue. Les 2 concours s'effectuent sur les mêmes épreuves, mais sont indépendants.

### ► CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INSCRIPTION POUR LE CONCOURS FONCTIONNAIRE

- être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou ressortissant de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse
- jouir de ses droits civiques - être reconnu physiquement apte à l'emploi - pouvoir justifier au 1<sup>er</sup> septembre de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, d'un certificat de scolarité complète dans les classes de seconde année de préparation aux concours d'admission aux grandes écoles, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III (Bac+2), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la fonction publique. Nul ne peut se présenter plus de trois fois aux concours d'attaché statisticien de l'INSEE.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les candidats au concours de l'Ensaï concourent dans la banque d'épreuves MP (voir page 8).  
L'Ensaï ne prend pas en compte les épreuves écrites de physique et chimie du Concours Commun INP.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales pour le concours civil et le concours fonctionnaire. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr), sur le site de l'école : [www.ensai.fr](http://www.ensai.fr) et sur le site de l'INSEE : [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

### ► ÉPREUVES ORALES

**Convocation** : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

**Épreuves** : les épreuves orales d'admission à l'Ensaï sont les épreuves de mathématiques, langue vivante et TIPE-épreuve commune, du Concours Commun INP, assorties de coefficients différents (voir page 13).  
L'Ensaï ne prend pas en compte l'épreuve orale de physique du Concours Commun INP.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission pour le concours civil et le concours fonctionnaire. Les résultats de l'admission sont publiés sur le site : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr), sur le site de l'école : [www.ensai.fr](http://www.ensai.fr) et sur le site de l'INSEE : [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

## 8 - ENSAIT Roubaix (TSI)

Le textile est partout et surtout là où on ne l'attend pas ! Dans les coques des bateaux, sur les routes, dans les gilets par balles, les prothèses médicales... C'est un matériau sans fin et on estime déjà que 70 % des innovations textiles n'ont pas encore été inventées. Le secteur textile habillement distribution est en plein essor et les entreprises recherchent des ingénieurs qualité, logistique et production capables de travailler dans un environnement mondialisé.

La formation d'ingénieur ENSAIT se déroule sur 3 ans. Elle vise à former des ingénieurs polyvalents, autonomes, sensibles au développement durable et préparés au monde de l'entreprise dans des secteurs très diversifiés. Pour ce faire, nous privilégions la personnalisation des parcours : 2 options sont proposées dès la 2<sup>e</sup> année : Ingénierie des Textiles Techniques (ITT) ; Ingénierie de la Mode et des Service (IMS). La formation initiale inclut obligatoirement une expérience à l'étranger (au choix : stages, semestres, projets de fin d'études, doubles diplômes).

L'ENSAIT compte plus de 250 entreprises et 43 universités partenaires. Elle intègre également 10 doubles diplômes. L'expérience en entreprise tient également une place importante : 2 stages et 1 projet de fin d'études permettent aux étudiants et étudiantes d'affiner leur projet professionnel. Ils ont la possibilité de choisir le cursus par apprentissage. Celui-ci mène au même diplôme, il permet aux élèves d'acquérir une forte expérience en entreprise et d'avoir un salaire pendant 3 ans.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : [concours.ensait.fr](http://concours.ensait.fr).

### ► ÉPREUVES ORALES

**Convocation** : Les candidats admis à passer les épreuves orales doivent s'inscrire à l'une des journées prévues pour la filière TSI sur <http://oral.ensait.fr>.

Les candidats doivent se présenter munis d'une pièce d'identité.

**Épreuves** : les épreuves orales se déroulent à Roubaix.

ÉPREUVES	COEFFICIENT
Langue vivante anglais *	10
Entretien *	10
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>60</b>

\* note éliminatoire fixée par le jury.

Les épreuves orales spécifiques à l'ENSAIT se dérouleront en principe à partir du 17 juin 2019. Chaque candidat subit l'ensemble des épreuves sur une journée.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission et les notes éliminatoires.

Les résultats définitifs sont notifiés aux candidats par l'ENSAIT sur <http://concours.ensait.fr>.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

## 9 - ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle (MP, PC, PSI)

Le département Céramique Industrielle de l'école ENSIL-ENSCI, née de la fusion des deux écoles d'ingénieurs ENSIL et ENSCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017, est un référent en termes de formation d'ingénieurs en procédés appliqués aux matériaux minéraux non métalliques.

Le département Céramique Industrielle de l'ENSIL-ENSCI est unique en France. Le cursus qui propose 2 spécialités au choix, matériaux et procédés ou ingénierie des procédés, offre aux futurs ingénieurs un grand nombre de débouchés dans des secteurs très diversifiés : l'aéronautique, l'électronique, les transports, le génie civil, l'environnement, le nucléaire... Grâce à la qualité et la diversité de ses enseignements fondamentaux, la formation est membre de la fédération Gay-Lussac et du réseau Polyméca. Ces partenariats permettent d'obtenir des doubles diplômes avec les écoles du réseau Polyméca, et des spécialisations complémentaires dans les écoles du réseau Gay-Lussac (1 an d'échange).

Les nombreux partenariats internationaux (universités, écoles, laboratoires, entreprises) donnent la possibilité de partir plusieurs mois à l'étranger dans le cadre d'échanges, de stages, de projets... Enfin, l'école est idéalement située au cœur de la technopole Ester à Limoges, pôle d'excellence en matière de recherche sur les matériaux céramiques et les traitements de surface. De ce fait, le département Céramique Industrielle est au centre du dispositif reliant la formation, la recherche et les entreprises du secteur, et permet aux élèves de réaliser leur projet professionnel.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les candidats au concours de l'ENSIL-ENSCI Céramique Industrielle concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI.

Les épreuves écrites sont celles du Concours Commun INP (pages 8 à 10).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : les candidats admissibles sont convoqués individuellement par l'ENSIL-ENSCI à l'épreuve orale.

**Épreuve** : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSIL-ENSCI. Elle aura lieu à Limoges, dans les locaux de l'ENSIL-ENSCI, pendant la période du 17 juin au 12 juillet 2019.

Elle se déroulera sous la forme d'un entretien devant un jury de deux personnes (enseignants et industriels), sur une demi-journée, afin d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur et la formation du département Céramique Industrielle. Chaque entretien individuel s'accompagnera d'une visite de l'établissement.

**Résultats** : le classement est unique pour l'ensemble des filières MP, PC, PSI.

**Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.**

► **BONIFICATION** : les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

## 10 - ENSISA Mulhouse (MP, PC, PSI, TSI)

L'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace est une école publique qui forme des ingénieurs généralistes. Elle offre 80 places dans ses spécialités «Mécanique», «Automatique & Systèmes Embarqués », «Informatique & Réseaux» et «Textile & Fibres». L'ENSISA forme aux métiers de la recherche et du développement, des études et de la production. La présence de 2 laboratoires, (IRIMAS, «Institut de Recherche en Informatique, Mathématiques, Automatique et Signal», et LPMT «Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles»), adossés à l'ENSISA, garantit des échanges permanents et toujours plus riches entre la recherche et l'enseignement.

Suivant la spécialité de l'école, les étudiants ont la possibilité d'effectuer en parallèle avec la 3<sup>e</sup> année le Master 2<sup>e</sup> année mention Mécanique parcours Mécanique et Matériaux Fibreux ou le Master 2<sup>e</sup> année mention Electronique, Energie électrique et Automatique. Il est également offert aux étudiants l'opportunité de faire leur stage de fin d'études (6 mois) ou leur 3<sup>e</sup> année à l'étranger (Canada, Australie, Corée du Sud, Taiwan...).

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les candidats au concours de l'ENSISA concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI. Les épreuves écrites sont celles du Concours Commun INP (voir pages 8 à 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr) et communiqués individuellement aux candidats par l'ENSISA par courrier électronique.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSISA par courrier électronique. Les candidats ont la possibilité de choisir par internet la date de leur épreuve parmi les créneaux proposés. Les instructions de connexion sont communiquées dans le courriel de la convocation.

**Épreuve** : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'ENSISA, entre mi-juin et début juillet 2019. Cette épreuve comporte un test d'anglais de type TOEIC ainsi qu'un entretien d'évaluation qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur.

ÉPREUVES	COEFFICIENTS
Entretien d'évaluation	7
Test d'Anglais	3
<b>Total oral</b>	<b>10</b>

Le jury d'évaluation est composé de deux enseignants de l'école ou d'un enseignant et d'une personnalité du monde économique.

Seront pris en compte pour le classement la moyenne de l'écrit, affectée du coefficient 0,50 et la note des épreuves orales, affectées du coefficient 0,50.

**Résultats** : le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre de classement. Les résultats seront communiqués individuellement aux candidats par l'ENSISA par courrier électronique.

► **BONIFICATION** : les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018, bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.



## 11 - ENTPE - fonctionnaire et civil - Lyon (TSI)

L'École Nationale des Travaux Publics de l'Etat forme des ingénieurs fonctionnaires qui ont choisi de servir dans la fonction publique d'Etat ou territoriale et des ingénieurs civils.

La formation initiale leur permet d'acquérir une solide culture scientifique et technique dans des domaines très variés tels que : génie civil, bâtiment, transports, aménagement, hydraulique, environnement, informatique, gestion ou encore ingénierie maritime et fluviale.

L'enseignement permet à chaque élève de conduire son cursus scolaire selon ses goûts et ses projets pour, à terme, occuper des postes à responsabilités avec des perspectives d'évolution intéressantes : recherche, spécialisation, direction de services publics, para-publics, voire privés.

### ► CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INSCRIPTION

le concours de l'ENTPE accepte également les candidats libres, qui toutefois devront satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique, soit : posséder la nationalité française ou celle d'un autre Etat membre de l'Union européenne que la France ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco ; jouir de ses droits civiques, le bulletin n°2 du casier judiciaire ne comportera pas de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; être en position régulière au regard du service national ; être apte physiquement à l'emploi. En ce qui concerne les élèves ingénieurs civils, la filière TSI recrute uniquement des candidats français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites du concours d'admission à l'ENTPE (filière TSI) sont, pour la plupart, communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (voir page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. La liste d'admissibilité sera affichée au ministère de la transition écologique et solidaire - Tour Séquoia - 92055 La Défense.

Elle sera également publiée sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr) et <http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr> - rubrique "concours et ecoles" puis "concours".

### ► ÉPREUVES ORALES

**Convocation** : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

**Épreuves** : les épreuves orales du concours d'admission à l'ENTPE sont communes à celles du Concours Commun INP, assorties de coefficients différents (voir page 14).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les listes d'admission seront affichées fin juillet 2019 au ministère de la transition écologique et solidaire - Tour Séquoia - 92055 La Défense. Elles seront également disponibles sur Internet : <http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr> rubrique "concours et ecoles" puis "concours".

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

## 12 - EOST Strasbourg (MP, PC, PSI)

L'École et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) est la seule école d'ingénieurs française proposant une formation généraliste en géophysique en 3 ans s'appuyant sur des bases théoriques solides en mathématiques, physique et informatique complétées par la pratique des mesures en laboratoire et sur le terrain. Elle forme des ingénieurs géophysiciens qui accèdent à des emplois dans le domaine de la prospection, de la production et de la gestion des ressources du sous-sol (hydrocarbures, minerais), ainsi qu'à ceux liés à l'étude de l'environnement géologique (géotechnique, hydrologie) et des risques naturels.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les candidats au concours de l'EOST concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : chaque candidat est convoqué individuellement par e-mail.

**Épreuve** : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'EOST. Elle aura lieu à Strasbourg, dans les locaux de l'EOST, du 24 juin au 5 juillet 2019.

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	14	20 min
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>14</b>	
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>72</b>	

Elle se déroulera sous forme d'un entretien devant un jury constitué d'enseignants de l'EOST et vise à évaluer les aptitudes et les motivations des candidats pour le métier d'ingénieur en géophysique.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission, pour chaque filière.  
Les résultats seront envoyés par e-mail avant le 9 juillet 2019.

► **BONIFICATION** : les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

Face aux enjeux environnementaux, le bois est les matériaux biosourcés constituent des ressources d'avenir pour inventer un futur durable. Naturels et renouvelables, ces matériaux d'origine végétale sont les alliés de l'économie circulaire. L'expertise développée par l'ESB depuis plus de 85 ans lui permet de former chaque année une centaine d'élèves-ingénieurs capables de développer les connaissances sur les propriétés, les technologies et les usages du bois et des matériaux biosourcés. Explorer, concevoir, prototyper et tester sont au cœur des pratiques pédagogiques. La réalisation des projets, le travail collaboratif et interdisciplinaire associés à l'expérimentation à l'échelle 1 constituent une singularité forte de l'école qui nourrit sa culture et son esprit « makers ». Intégrer l'ESB, c'est aussi s'ouvrir sur le monde. Avec plus de 35 partenaires à l'international parmi les plus prestigieuses universités du monde (UBC au Canada, BHF en Suisse, Oregon State University aux USA...), plus de 17 nationalités présentes à l'école et 4 doubles diplômes (Chili, Suisse, Russie, Brésil), chaque étudiant peut construire un projet professionnel riche de diversité. A leur sortie, les diplômés s'investissent dans de nombreux secteurs d'activités : construction, habitat, automobile, biens d'équipement, environnement... L'ESB est une grande école d'ingénieurs sous contrat avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur, habilitée par la Commission des Titres de l'Ingénieur (CTI).

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont celles du Concours Commun INP pour la filière TSI (voir page 11).

**Résultats** : le jury du concours de l'ESB fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr) et communiqués aux candidats par courrier et e-mail.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : les candidats admissibles sont convoqués aux oraux de l'ESB qui se déroulent à Nantes, fin juin - début juillet. Les candidats choisissent leur date de venue aux oraux sur l'extranet de l'ESB (instructions transmises dans la convocation). Il faut compter ½ journée pour les épreuves orales.

**Épreuves** : le programme détaillant les épreuves est envoyé aux admissibles en même temps que la convocation.

ÉPREUVES	COEFFICIENTS
Entretien de motivation	15
Expérience de créativité collective	5
Oral d'Anglais	5
<b>Total oral</b>	<b>25</b>
<b>Total admission</b>	<b>50</b>

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats sont envoyés aux candidats par courrier et e-mail.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

## 14 - ESCOM Chimie Compiègne (PC)

L'ESCOM Chimie vous propose **une formation complète en chimie** (chimie générale, organique, formulation, analytique,...) et **en génie des procédés** (phénomènes de transfert, opérations unitaires, simulation et contrôle des procédés...) **tout en mettant l'accent sur les qualités humaines et managériales attendues d'un cadre en entreprise** (management, hygiène sécurité, qualité, développement durable, ouverture à l'international ...).

A partir de ce socle complet et de vos affinités, vous construisez votre projet professionnel à travers :

- plus de 12 mois d'immersion en entreprise en France et à l'étranger
- une expérience à l'international de 3 à 12 mois
- un choix de spécialisation parmi 12 majeures dont 7 masters UTC / UPJV. Ces majeures couvrent les domaines suivants : procédés, formulation, chimie et sciences du vivant, chimie fine, qualité hygiène sécurité environnement, management et marketing industriel.

Le diplôme d'ingénieur de l'ESCOM Chimie est habilité par la CTI (Commission des Titres d'ingénieurs). L'école dispose d'un réseau de 3000 Alumni travaillant dans le monde entier.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont celles du Concours Commun INP pour la filière PC (voir page 9).

**Résultats** : le jury du concours de l'ESCOM Chimie fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Ils doivent prendre rendez-vous pour choisir la date de l'épreuve orale par mail à [oraux-ccinp@escom.fr](mailto:oraux-ccinp@escom.fr)

L'épreuve orale se déroulera dans les locaux de l'ESCOM Chimie à Compiègne pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 12 juillet 2019. Les candidats admissibles doivent se munir d'une pièce d'identité.

**Épreuve** :

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec un jury	28
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>85</b>

L'épreuve orale se déroule sous la forme d'un entretien de motivation devant un jury, afin d'évaluer les motivations du candidat et la nature de son projet professionnel. Chaque entretien s'accompagnera d'une visite de l'établissement et d'un test en langue anglaise de type TOEIC.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement aux candidats par l'ESCOM Chimie par courrier électronique.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

## 15 - ESIGELEC Rouen (TSI)

L'ESIGELEC créée en 1901, soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur, labellisé EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation membre de la Conférence des Grandes Écoles et associée à l'Institut Mines-Télécom. Elle est implantée à Rouen sur le technopôle du Madrillet, à 1 h de Paris, dans de nouveaux bâtiments ultra modernes. Elle a formé plus de 10 000 diplômés et ses promotions sont environ de 450 élèves-ingénieurs dont 100 suivent leur cursus par **l'apprentissage** en étant **salariés** et **exonérés de frais de scolarité**.

L'ESIGELEC offre une formation technologique généraliste permettant de nombreux degrés de liberté et mettant l'accent sur l'approche managériale, la maîtrise de la communication et des langues, le développement personnel, l'immersion en entreprise et l'ouverture internationale.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (voir page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr, sur le site Internet de l'ESIGELEC et affichés à l'école.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : le candidat choisit sa date de passage, par téléphone, parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Rouen ou Paris).

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	15	30 min
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>15</b>	
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>40</b>	

**Entretien** : l'entretien de 30 minutes permet d'évaluer les qualités d'expression orale, la motivation et le projet professionnel du candidat. Les entretiens se déroulent au choix dans les locaux de l'ESIGELEC à Rouen, ou dans le centre de Paris, du **22 juin au 6 juillet 2019**. Chaque candidat admissible pourra choisir sa date de passage en ligne.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats sont envoyés individuellement aux candidats par courrier par l'ESIGELEC.

Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'école ; ils seront en outre affichés à l'ESIGELEC et disponibles par téléphone.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

Journées Portes Ouvertes : 8 décembre 2018, 2 février 2019, 9 mars 2019, 10h à 17h.

L'ESIFE-Créteil forme les ingénieurs de demain dans des secteurs en plein essor : santé, numérique, nouvelles technologies, réseaux et télécoms, avec une ouverture accentuée sur l'innovation, l'entrepreneuriat et l'appréhension des risques technologiques et sociétaux induits par l'activité économique. Située sur le bassin industriel dynamique de l'Est francilien, proche de Paris, elle bénéficie d'un environnement d'étude privilégié.

**La formation Ingénierie Informatique et Santé** (Département Ingénierie et Technologie pour la Santé) de l'ESIFE Créteil (École Supérieure d'Ingénieurs de Paris-Est Créteil), ouverte au concours TSI, forme des ingénieurs spécialisés dans la conception, le développement et la mise en œuvre des réseaux informatiques et de télécommunication (Internet, Objets communicants, Systèmes embarqués, Sécurité, Transport, etc.), avec une forte valeur ajoutée dans des métiers émergents autour de la santé connectée et des problématiques qui sont associées à la e-santé (Télémédecine, Stockage des données de santé, Logiciels compagnons, Développement des applications embarquées, etc.). Cette double compétence permet entre autres de répondre à la très forte demande d'ingénieurs capables de conduire la transformation numérique du secteur de la santé pour faire de la e-santé d'aujourd'hui, la santé de demain. Au travers de ces associations, les élèves-ingénieurs ont la possibilité de s'investir et ainsi de développer des capacités indispensables à leur futur métier d'ingénieur (responsabilité, autonomie, relationnel, engagement social).

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP (voir page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

### ► ÉPREUVES ORALES

**Convocation** : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

**Épreuves** : les épreuves orales du concours d'admission à l'ESIFE Créteil sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP, assorties de coefficients spécifiques (voir page 14).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission.  
Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

L'ESIREM délivre 2 diplômes d'ingénieur habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur (assortis du grade de Master), compatibles avec les normes européennes internationales (ECTS). Les étudiants choisissent une des 2 filières :

- spécialité matériaux : forme des ingénieurs généralistes en études, recherche et développement, contrôle qualité, chef de projet,
- spécialité informatique-électronique : forme des ingénieurs généralistes en électronique, informatique et technologie de l'information (systèmes embarqués - sécurité des réseaux - ingénierie des Logiciels et des Connaissances).

### ► **CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INSCRIPTION ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX**

Rendez-vous sur la page du site de l'Université de Bourgogne <http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html> pour connaître les modalités d'intégration pour la rentrée 2019-2020.

### ► **ÉPREUVES ÉCRITES**

**Épreuves** : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP (voir page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site web de l'école, et envoyés par l'ESIREM aux candidats par courrier électronique.

### ► **ÉPREUVE ORALE**

**Convocation** : les candidats admissibles seront convoqués par courrier électronique par l'ESIREM à un entretien d'admission qui se déroulera à Dijon entre le 13 juin et le 2 juillet 2019.

**Épreuve** : l'entretien a une durée de 25 minutes. Il s'agit d'un entretien de personnalité et de culture générale, il est noté par les membres des différents jurys selon une grille unique.

Pour l'admission, l'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats définitifs à l'issue de l'entretien seront disponibles à partir du 5 juillet 2019 à 16 h sur le site web de l'école et seront communiqués par courrier électronique aux candidats de l'ESIREM. Les informations relatives à l'école seront communiquées aux candidats avec les résultats.

► **BONIFICATION** : les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018 bénéficient de 20 points de bonification à l'écrit.

## 18 - ESTIA Bidart (TSI)

L'ESTIA, École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, établissement d'enseignement supérieur consulaire, est située sur la technopole de la côte Basque. L'ingénieur ESTIA est un généraliste international ; il reçoit une formation systémique, associant sciences, management et langues, qui le prépare à innover. L'éventail technologique lui-même est très ouvert : mécanique, électronique, informatique, génie électrique, énergies, systèmes embarqués et robotique. Les enseignements sont dispensés en français, anglais et espagnol pour garantir une réelle aptitude à exercer ses responsabilités sans frontière, dans tous les secteurs d'activité : aéronautique, automobile, énergie, industries du sport et de la santé, consulting.

2<sup>e</sup> diplôme pour tous : Master of Science britannique ou bien Master de la Universidad del Pais Vasco o de Eskola Politeknikoa-Mondragon Unibersitatea (Espagne).

Parcours possible par l'apprentissage pour tous.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (voir page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr.

### ► ÉPREUVES ORALES

**Convocation** : les candidats admissibles sont convoqués par l'ESTIA.

**Épreuves** : les épreuves se déroulent à Bidart ou à Paris, sur une demi-journée.

ÉPREUVES	COEFFICIENT	DUREE
Tests psychotechniques	6	80 min
Entretien avec un jury	8	20 min
Anglais	6	45 min
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>20</b>	
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>46</b>	

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats des épreuves orales sont envoyés individuellement aux candidats par l'ESTIA.

► **BONIFICATION** : Aucune bonification n'est accordée.



Grenoble INP - Génie industriel est une école du groupe Grenoble INP. Appuyée sur les valeurs d'engagement, d'équipe, d'audace et d'exigence, l'école ambitionne de former des ingénieures et ingénieurs en conception et en organisation industrielle ; pour une entreprise performante, compétitive et durable. Pour ce faire, l'école offre une formation pluridisciplinaire, où se côtoient l'apprentissage des sciences et des technologies de l'ingénieur, les sciences sociales et de management, la modélisation avancée, les projets collectifs et les réalisations pratiques.

Dans notre école, enseignants et élèves se situent au plus près des recherches scientifiques et technologiques, mais aussi au plus près des meilleures pratiques des entreprises. Grâce à nos laboratoires de recherche, à nos plateformes technologiques, à notre Club des industriels, à notre réseau international Cluster, les élèves se situent au cœur de la conception des produits, des technologies et de l'usine de demain.

Pendant leurs études, tous nos élèves font un stage ou une partie de leurs études à l'international. L'école offre de nombreux doubles diplômes dans le monde.

Sortis de notre école, après un premier poste souvent en réalisation de haute technologie, nos ingénieures et ingénieurs font des brillantes carrières en conception et organisation industrielle dans tous les secteurs d'activité. Ils se retrouvent en majorité dans des grandes entreprises multinationales. Au-delà de leur diversité, leur métier est toujours l'innovation, la dynamique industrielle vers une meilleure performance au service de l'homme et de la société.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves :** les candidats au concours de Grenoble INP - Génie industriel concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI (voir pages 8 à 11).

**Résultats :** pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation :** chaque candidat sera convoqué individuellement par l'école.

**Épreuve :** l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'école.

L'épreuve orale se déroulera à Paris ou à Grenoble pendant la période de mi-juin à mi-juillet 2019.

Elle se déroule sous forme d'une demi-journée intégrant une phase de découverte du génie industriel et une phase d'orientation et de sélection. Elle est composée d'exercices individuels et collectifs et d'entretiens. Le candidat aura notamment à se présenter devant un jury pour exprimer et démontrer ses motivations, ses expériences et ses compétences. L'épreuve pourra intégrer l'exploitation d'un document en anglais dont la restitution se fera en français. L'évaluation se fait sur la base de 9 critères validés par l'école et ses partenaires industriels comme prérequis pour le génie industriel. Le jury est composé d'industriels, souvent anciens élèves et d'enseignants de l'école.

**Résultats :** le classement est unique pour l'ensemble des filières.

**Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.**

Les résultats sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>.

► **BONIFICATION :** aucune bonification n'est accordée.

L'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT), créé en 1991 et rattaché à l'Université de Bourgogne, est la seule école publique couvrant l'ensemble des métiers du secteur de l'automobile et des transports : R&D, conception mécanique et énergétique, validation, industrialisation, fabrication, qualité des produits et des procédés... L'enseignement original et très spécifique est organisé autour d'une formation scientifique et technologique de base solide, expérimentale (TP, projets), industrielle (stages de longue durée) et complète (économie, marketing, droit, GRH, communication, sport). Le cycle ingénieur est structuré en trois départements : le département « MIT » (Mécanique et Ingénierie des Transports) à dominante mécanique, le département « EPEE » (Energies et Moteurs) à dominante énergétique & électronique et le département Infrastructures et Réseaux de Transports « IRT ».

En dernière année, un système d'options permet aux étudiants de se spécialiser selon leurs goûts et projet professionnel :

- département MIT : matériaux et structures, confort et comportement des véhicules, design et procédés et infrastructures/réseaux de transports ;

- département IRT : Infrastructures et Réseaux de Transports : détails sur [www.isat.fr](http://www.isat.fr)

- département EPEE (Energies et Moteurs) : véhicule intelligent, énergétique véhicule et environnement et infrastructures/réseaux de transports.

En dernière année, possibilité de faire en double diplôme un Master de recherche « MÉcanique ET INGénierie » et de poursuivre en thèse au sein d'un des laboratoires de recherche de l'ISAT sur l'une des thématiques suivantes : matériaux composites, vibrations et acoustique, énergétique moteur et électronique embarquée. En outre, l'ISAT offre la possibilité de suivre des doubles diplômes avec des établissements partenaires (Canada, Espagne, Roumanie, ...). Environ 130 diplômés chaque année, insertion professionnelle inférieure à 1 mois avec un salaire brut annuel d'environ 37 k€.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves :** les épreuves écrites sont communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (voir page 11).

**Résultats :** le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation :** les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

**Épreuve :**

ÉPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Épreuve commune	4
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>50</b>

**Résultats** le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr). Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

## 21 - ISEP Paris (TSI)

L'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris) forme des ingénieurs en électronique, informatique, intelligence artificielle, télécommunications, internet des objets, cybersécurité et imagerie. 25 % des élèves peuvent choisir d'effectuer les deux dernières années sous statut d'apprenti rémunéré.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.  
Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : les convocations à l'épreuve orale sont envoyées individuellement par l'ISEP aux candidats admissibles. Chaque candidat admissible est convoqué pour un entretien organisé par l'ISEP dans ses locaux à Paris.

Épreuve :

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien	5
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>25</b>

Cet entretien (coefficient 5) a lieu sous forme d'un travail collectif sur un thème d'ordre général, permettant de juger votre capacité à travailler en groupe. Il ne demande pas de préparation particulière. Il vous sera demandé également d'exposer vos motivations.

**Résultats** : le jury du concours établit la liste des candidats classés.  
Les résultats définitifs seront communiqués individuellement par l'ISEP à chaque candidat.

#### Notes éliminatoires

Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'entretien entraîne une délibération du jury en vue d'une proposition éventuelle d'élimination.

► **BONIFICATION** : les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

Précurseur dans le domaine des systèmes d'information de santé, l'école d'ingénieurs ISIS a été créée pour répondre à la très forte demande d'ingénieurs capables de dominer les enjeux de la modernisation du secteur de la santé. En effet, les systèmes d'information ainsi que les technologies de l'information et de la communication sont au cœur des innovations techniques et organisationnelles sur lesquelles reposent les profondes mutations du monde de la santé. Le programme de la formation ISIS est pluridisciplinaire et s'inscrit autour de 4 pôles de connaissances : un socle scientifique et technologique de base, des enseignements en sciences sociales et humaines, une formation de spécialité en systèmes d'information et en informatique incluant une forte valence santé et un ensemble d'enseignements nécessaires à la compréhension du secteur médical dans ses aspects techniques, organisationnels et humains. Les différents savoirs sont mis en œuvre autour d'applicatifs issus de la profession. L'approche projet est largement mise en œuvre. Un réseau d'entreprises et d'établissements de santé participe activement à la vie de l'école.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (voir page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

### ► ÉPREUVES ORALES

**Convocation** : dès la publication des résultats d'admissibilité, les candidats sont invités à prendre contact avec l'école pour choisir la date de l'entretien organisé par ISIS, à Castres, sur une demi-journée (du 24 juin au 5 juillet 2019).

**Épreuves** :

ÉPREUVES	COEFFICIENT	DUREE
Entretien de motivation	15	20 min
Test d'anglais	5	30 min
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>20</b>	
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>78</b>	

Une note inférieure à 5/20 à l'entretien de motivation est éliminatoire.

**Résultats** : le jury du concours établit la liste des candidats classés. Les résultats définitifs sont communiqués individuellement par ISIS à chaque candidat.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

L'ITECH Lyon se caractérise par sa spécialisation en Science des polymères et ses applications industrielles qui irriguent les innovations de la vie courante : des pâles d'hélicoptère, aux encres anti UV, des vêtements de sport et loisirs, au cadre de vélo en matériau composites, des nouveaux textiles techniques, aux innovations cosmétiques, des produits de maroquinerie de luxe aux équipements automobiles de haute technicité ; elles se développent à la mesure de la créativité des ingénieurs.

**4 Majeures** : Chimie des formulations (peintures, encres, adhésifs, cosmétiques) – Cuir – Matériaux plastiques – Textiles  
**Cursus** : Les élèves peuvent effectuer la formation sous statut apprenti ou sous statut étudiant.

Les étudiants peuvent suivre tout ou partie de leur formation en anglais. Ils peuvent également effectuer un Master recherche pendant la dernière année ou le double diplôme « Business médiation » avec EM-Lyon.

**International** : Possibilités de stages et césures à l'international. 1<sup>er</sup> semestre de 2<sup>ème</sup> année dispensé dans une université étrangère partenaire pour tous les étudiants.

**Découvrir l'ITECH** : Journées portes ouvertes les 8 décembre 2018 et 16 mars 2019, visite de l'école individuelle sur rendez-vous.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont celles du Concours Commun INP pour la filière PC (voir page 9).

**Résultats** : le jury du concours de l'ITECH fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site concours-commun-inp.fr et sur le site web de l'école.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : dès la publication des résultats d'admissibilité, les candidats sont invités à prendre contact avec l'école pour choisir la date de l'entretien organisé par l'ITECH, à Ecully, sur une demi-journée (du 19 au 26 juin 2019).

**Épreuve** :

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien	6
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>18</b>

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ITECH. Elle aura lieu à Ecully, dans les locaux de l'ITECH, pendant la période du 19 au 26 juin 2019.

Elle se déroulera sous la forme d'un entretien de 20 min devant un jury de deux personnes (enseignants et industriels), afin d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur et la formation ITECH. Chaque entretien individuel s'accompagnera d'une visite de l'établissement.

#### Notes éliminatoires

Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'entretien est éliminatoire.

**Résultats** : le jury du concours établit la liste des candidats classés. Les résultats définitifs sont communiqués individuellement par l'ITECH à chaque candidat.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

L'EEIGM est un consortium de 7 universités européennes qui forme des ingénieurs spécialisés en génie des matériaux (métaux, polymères, céramiques, verres et composites). Avec une formation unique en France, leader à l'international, l'EEIGM combine excellence scientifique, immersion minimum de 12 mois à l'étranger pour tous les étudiants et maîtrise de 4 langues européennes (français, anglais, allemand, espagnol). Les élèves obtiennent un diplôme cosigné par les universités partenaires et certains peuvent même obtenir un double diplôme.

La formation EEIGM couvre un large éventail de spécialités dans le domaine des matériaux, destinés à de multiples applications (matériaux pour l'énergie, matériaux intelligents, biomatériaux,...), en s'appuyant sur le cycle de vie du matériau (élaboration/transformation, étude de leurs propriétés d'usage et recyclage). Les ingénieurs EEIGM occupent des fonctions de cadre en R&D ou en production, aussi bien en France qu'à l'international.

### ► INSCRIPTION

#### CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INSCRIPTION

**Attention : 2 langues vivantes sont obligatoires** pour se présenter au concours de l'EEIGM, l'une étant **obligatoirement l'anglais**. Le candidat devra également préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral. Le choix est définitif.

#### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les candidats à l'EEIGM concourent sur les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10). Attention, les candidats doivent **obligatoirement** passer l'épreuve "Langue vivante B".

**Toute absence à cette 2<sup>e</sup> épreuve de langue vivante est éliminatoire.**

**Résultats** : pour chacune des trois filières, l'EEIGM fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité à l'épreuve orale sont publiés sur le site Internet de l'école : <http://www.eeigm.univ-lorraine.fr> et sur le site : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

#### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : chaque candidat admissible s'inscrit pour l'oral sur le site Internet de l'école : <http://www.eeigm.univ-lorraine.fr>.

**Épreuve** : elle se déroulera à Nancy dans les locaux de l'école les lundi 1<sup>er</sup>, mardi 2, mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 juillet 2019.

- 1<sup>re</sup> partie (10 min) : conversation **soit en anglais, soit en allemand, soit en espagnol** au choix lors de l'inscription. Tout candidat doit avoir un niveau minimal B1 en anglais et un niveau minimal A2 en allemand ou en espagnol.

- 2<sup>e</sup> partie (15 min) : entretien autour d'un thème scientifique destiné à évaluer les connaissances, l'esprit de synthèse, la personnalité et la motivation du candidat.

**Résultats** : pour l'admission finale à l'EEIGM, la note prend en compte la moyenne des épreuves écrites (coefficient 0,7) et la note de l'oral (coefficient 0,3). Le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour les trois filières MP, PC et PSI. Les résultats sont publiés sur le site Internet de l'école : <http://www.eeigm.univ-lorraine.fr> et sur le site : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

Ecole du Groupe INP, forte de son réseau de laboratoires de recherche pluridisciplinaires d'excellence, l'ENSGSI forme à l'ingénierie de projets complexes, au pilotage de l'innovation et à la créativité. Basée sur un référentiel construit par des chefs d'entreprises, des alumni, des enseignants-chercheurs et des étudiants, la formation répond aux enjeux du monde professionnel. Nos ingénieurs sont reconnus en tant qu'experts en conduite de projets (produits, marchés, systèmes technologiques), favorisant l'épanouissement humain, capables de s'adapter à leurs écosystèmes et développant une culture et une stratégie de l'innovation collaborative. La pédagogie par l'action s'appuie sur le Lorraine Fab Living Lab®, plateforme technologique permettant l'émergence des idées, leur prototypage et évaluation par l'usage. Les projets avec le monde industriel, ainsi que l'accompagnement individuel des étudiants permettent d'acquérir et de relier les compétences scientifiques, technologiques et managériales pour en faire des ingénieurs immédiatement opérationnels. Ils peuvent choisir des parcours différenciant, via l'international ; des double-diplômes ingénieur et/ou manager ; et/ou des Masters : Conception de produits et/ou d'organisation pour l'industrie ou les services ; et/ou Ingénierie Urbaine. Par leur formation généraliste, ils s'insèrent dans tous les secteurs ; certains poursuivent en thèse et d'autres effectuent un volontariat en entreprise à l'étranger. Choisir le métier qu'ils aiment, c'est le privilège des ingénieurs « GSI » !

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les candidats au concours de l'ENSGSI concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI. Les épreuves écrites sont celles du Concours Commun INP (voir pages 8 à 11).

**Résultats** : pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site Internet de l'école : <https://www.ensgsi.univ-lorraine.fr>.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation. Les résultats de l'admissibilité sont publiés sur le site de l'école (<https://www.ensgsi.univ-lorraine.fr>) ainsi que les créneaux de passage, au choix du candidat.

**Épreuve** : l'épreuve orale se déroulera a priori à Paris du 24 juin au 5 juillet 2019 ou à Nancy du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2019 (une session extraordinaire pourra être organisée entre le 8 et le 12 juillet à l'ENSGSI). Elle se déroule en 2 temps : l'étude d'un texte de vulgarisation scientifique en français, suivie d'un entretien devant un jury pendant lequel le candidat présentera ses motivations, ses qualités humaines et son projet professionnel. Le jury est composé de deux membres : un industriel (partenaire de l'école ou ancien élève) et un enseignant.

**Seule la note de l'épreuve orale est prise en compte pour l'admission.**

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour l'ensemble des filières. Les résultats sont publiés sur internet : <https://www.ensgsi.univ-lorraine.fr>.

► **BONIFICATION** : les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018 bénéficient d'une bonification de 15 points à l'écrit.

École interne du Collégium Lorraine-INP de l'Université de Lorraine, L'ENSTIB forme des ingénieurs pour les industries du bois et des matériaux fibreux. Avec une solide formation générale et des enseignements spécifiques, l'ingénieur ENSTIB peut occuper des postes à responsabilité en production, bureau d'études, méthodes, recherche et développement, qualité, ... dans la filière forêt-bois. L'ENSTIB propose un accompagnement personnalisé pour guider l'étudiant dans la construction de son projet professionnel. Complètent ce dispositif : les mises en situation, les projets, les stages en entreprises, les séjours à l'étranger, un réseau actif d'anciens élèves et de partenaires industriels. L'École offre en France et à l'étranger un dispositif public unique, au service d'une ambition économique, sociétale et environnementale s'appuyant sur le matériau d'exception et stratégique qu'est devenu le bois. De nombreux doubles diplômes sont proposés en collaboration avec d'autres écoles d'ingénieurs / universités en France et à l'étranger (AGROPARISTECH, ENSArchitecture Nancy, Réseau Agreenium, Master international BioWare, Canada, Chili, Allemagne, Suisse, Suède, ...). Plus de 90 % des étudiants formés à l'ENSTIB travaillent dans les grands secteurs d'activité de l'industrie du bois. La durée moyenne de recherche d'un premier emploi est inférieure à 2 mois.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves :** les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (voir pages 8 à 11).

**Résultats :** le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du **13 juin 2019** sur le site web de l'école et envoyés par l'ENSTIB par e-mail.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation :** les candidats admissibles sont convoqués par l'ENSTIB à un entretien d'admission qui se déroulera à Epinal (dans les locaux de l'école) ou à Paris entre le 21 et le 28 juin 2019 au choix du candidat. Le candidat aura la possibilité de choisir la date, l'heure de passage et le lieu de l'entretien.

Entretien de motivation	14	20 min
Synthèse de texte / Anglais	14	40 min
<b>TOTAL ÉPREUVE ORALE</b>	<b>28</b>	
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>42</b>	

L'entretien se déroule devant un jury composé d'enseignants et d'industriels. Il s'agit d'un entretien de motivation, de personnalité et de culture générale. Cet entretien est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 40 minutes comportant une synthèse de texte et un test en langue anglaise (de type TOEIC).

**Résultats :** le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs à l'issue de l'entretien seront disponibles à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2019** sur le site web de l'école et seront communiqués par e-mail aux candidats par l'ENSTIB. Les informations relatives à l'école seront communiquées aux candidats avec les résultats.

► **BONIFICATION :** les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.



## 27 - RESEAU POLYTECH (TSI)

Le réseau Polytech regroupe 14 écoles d'ingénieurs internes aux universités : Annecy-Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice-Sophia, Orléans, Paris-Sud, Sorbonne et Tours. Ces écoles offrent environ 80 spécialités couvrant l'ensemble des secteurs industriels : génie biologique et alimentaire, instrumentation, génie biomédical, matériaux, mécanique, énergétique (génie des procédés), génie civil, environnement, aménagement, systèmes électriques, électronique et systèmes numériques, informatique, mathématiques appliquées et modélisation, génie industriel.

**Adresse concours** - Admissions Réseau Polytech - Fondation Polytech BP 20141 - 59650 Villeneuve d'Ascq –  
Internet : <http://www.polytech-concours.org>

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Convocation** : voir page 5, paragraphe III-1.

**Épreuves** : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe une barre d'admissibilité commune pour les 14 écoles du réseau. Ces résultats sont publiés sur Internet : <http://www.polytech-concours.org>.

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : [concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr).

**Épreuve** :

ÉPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Épreuve commune	4
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL ADMISSION</b>	<b>20</b>

Tous les candidats absents à l'épreuve de TIPE seront éliminés.

**Résultats** : le candidat est classé sur la liste finale si le total des points obtenus à l'écrit et des points obtenus à l'épreuve du TIPE est supérieur à une barre finale fixée par le jury du concours qui fournit un classement commun pour les 14 écoles du réseau. Les résultats sont disponibles sur Internet : <http://www.polytech-concours.org>.

### ► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

L'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (Toulouse INP-ENIT) est une **école publique**. Elle **forme des ingénieurs généralistes, en génie mécanique et génie industriel**, polyvalents, flexibles, adaptables et ouverts à l'international. Ils sont capables de concevoir, de mettre en œuvre et de conduire des systèmes industriels complexes et des équipements de production, dans le respect de l'environnement et de la sécurité. L'apprentissage de compétences métiers est accompagné de l'acquisition de qualités de savoir être, savoir agir et interagir, savoir manager mais aussi savoir évoluer dans des secteurs d'activité très variés (l'aéronautique, automobile, BTP, Energie, Société de conseil, Recherche, Métallurgie...).

Parallèlement à un enseignement théorique, scientifique et technique, l'élève ingénieur reçoit un enseignement pratique (pédagogie par projet, environ 60 % de la formation), en adéquation avec le milieu industriel (2 stages de 20 semaines chacun). À l'issue de la 1<sup>re</sup> année, l'étudiant choisit entre 5 options : Génie Mécanique (GM), Génie Industriel (GI), Bâtiment et Travaux Publics (BTP), Conception des Systèmes Intégrés (CSI), Génie des Matériaux de Structure et Procédés (GMSP). La mobilité internationale étant obligatoire, Toulouse INP-ENIT participe à plusieurs programmes d'échanges tels que Erasmus+, Réseau EPS, FITEC, BCI... La dernière année peut se faire sous contrat de professionnalisation, dans une école partenaire, ou dans le cadre d'un double diplôme.

Le laboratoire Génie de Production (LGP) et des plateaux techniques regroupent plus d'une centaine de personnels. Ils développent une recherche pluridisciplinaire dans le domaine des Sciences et de l'Ingénierie des Systèmes. Ils s'appuient sur des équipements de pointe conformes aux besoins des entreprises et au profil des ingénieurs formés à Toulouse INP-ENIT.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves** : les épreuves écrites sont communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (page 11).

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site de Toulouse INP-ENIT : [www.enit.fr](http://www.enit.fr)

### ► ÉPREUVE ORALE

**Convocation** : à la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste de grand(e)s admissibles (dispensé(e)s d'épreuves orales) et une liste d'admissibles. Les admissibles devront prendre rendez-vous en ligne pour choisir la date de l'épreuve orale (à l'école ou par visioconférence). Un mail pour se connecter leur sera envoyé. Les candidats ne recevront pas de courrier, ils doivent se connecter sur le site [www.enit.fr](http://www.enit.fr) pour savoir s'ils sont dispensés ou non d'oral. L'épreuve se déroulera à partir de fin juin.

**Épreuve** : les candidats sont évalués sur différents critères qui vont de la motivation à l'ouverture d'esprit, en passant par la qualité d'expression. Cet entretien de 25 min a un poids égal à la moitié de celui des épreuves écrites.

**Résultats** : le jury du concours fixe la barre d'admission puis arrête la liste des candidats classés. Les résultats définitifs seront consultables sur internet <http://www.enit.fr>.

**Attention** : Tout candidat admis au concours peut intégrer la formation sous statut étudiant ou sous statut apprenti. Pour avoir une place réservée sous statut apprenti, il faut une promesse d'embauche signée de la part de l'entreprise (voir conditions sur le site de Toulouse INP-ENIT).

► **BONIFICATION** : les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2018 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

L'École de l'air (EA) est stationnée sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence (13) et forme les officiers de carrière de l'armée de l'air (corps des officiers de l'air [PN], mécaniciens de l'air et bases de l'air [PNN]). L'EA délivre un diplôme d'ingénieur.

**RENSEIGNEMENTS CONCOURS EA :** <https://devenir-aviateur.fr> - rubrique « actualités » - « concours d'admission EA ».

**Direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA) Division examens, sélections et concours (SDEF/BAF/DESC) - Base aérienne 705 - 37076 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 36 16 25 53 (drhaa-desc-off-recrexterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr)**

► **CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INSCRIPTION :** les concours MP, PC et PSI sont ouverts aux candidats de sexe masculin et féminin réunissant les conditions suivantes : être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique ; être titulaire d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ; être né après le 31 décembre 1996. Les candidats mineurs devront avoir plus de 17 ans à la date du recrutement ; remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats par l'arrêté du 27/07/2011 modifié. Les modalités pratiques des visites médicales seront précisées dans la notice destinée à l'information générale des candidats à télécharger sur le site Internet : <https://devenir-aviateur.fr> - rubrique « actualités » - « concours d'admission EA ».

**Nota :** seuls les candidats militaires étrangers peuvent être autorisés, **sur décision de la Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air (DRH-AA)**, à concourir sous réserve d'avoir été présentés par leur gouvernement. De plus, le financement de la formation devra être parfaitement établi par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) et du ministère des Affaires Etrangères ou par le gouvernement du pays d'origine du candidat.

**Pièces spécifiques :** les candidats devront télécharger, dès leur inscription sur le site [scei], la notice d'information indiquée ci-dessus, les 4 documents médicaux spécifiques (à renseigner par un médecin militaire).

**L'imprimé 620-4\*/12 sera à remettre à l'oral en cas d'admissibilité. Les autres imprimés seront à remettre lors de l'intégration le cas échéant. Tout candidat devant passer les épreuves sportives au concours de l'École de l'air ne présentant pas un certificat médical spécifiant cette aptitude ne sera pas autorisé à passer les épreuves sportives.**

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Épreuves :** les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10). **Un nombre de places par concours (MP, PC, PSI) et par corps d'officiers (officiers de l'air, officiers mécaniciens de l'air, officiers des bases de l'air) est fixé par arrêté publié au Journal officiel de la République française.** L'épreuve de langue vivante porte, au choix du candidat, sur les langues vivantes admises aux concours (voir page 2). **Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.**

**Résultats :** le jury du concours propose à la ministre des armées, le seuil d'admissibilité par concours aux épreuves orales et sportives d'admission. Les résultats sont publiés sur le site Internet : <https://devenir-aviateur.fr> - rubrique « actualités » - « concours d'admission EA ».

### ► ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

**Convocation :** les candidats admissibles reçoivent une convocation individuelle par courriel avec leurs dates de passage pour les épreuves spécifiques de l'École de l'Air : langue vivante anglaise, entretien et épreuves sportives (lieu de passage : base aérienne 705 de Tours) ; [concours-commun-inp.fr](https://concours-commun-inp.fr) pour les épreuves communes avec le CCINP : mathématiques, physique - chimie (MP et PSI), chimie ou physique (PC) et TIPE (lieu de passage : région parisienne), les candidats doivent consulter le site [concours-commun-inp.fr](https://concours-commun-inp.fr).

**Épreuves :** l'organisation des épreuves spécifiques de l'École de l'air sera précisée dans la notice destinée à l'information générale des candidats mise en ligne sur le site Internet : <https://devenir-aviateur.fr> - rubrique « actualités » - « concours d'admission EA ».

**Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves orales est éliminatoire.**

**Une note inférieure ou égale à 4/20 est éliminatoire à l'épreuve de natation, de course de vitesse ou de course de demi-fond.**

**Une moyenne générale inférieure ou égale à 6/20 à l'ensemble des épreuves sportives est éliminatoire.**

ÉPREUVES OBLIGATOIRES	COEFFICIENT			DUREE
	MP	PC	PSI	
Mathématiques - Épreuve commune avec CCINP	13	11	11	30 min *
Physique - chimie - Épreuve commune avec CCINP	11		13	30 min *
Chimie ou Physique - Épreuve commune avec CCINP		13		30 min *
Entretien	22	22	22	30 min
TIPE - Épreuve commune avec CCINP	7	7	7	40 min *
Langue vivante anglaise	10	10	10	20 min
Épreuves sportives	10	10	10	½ journée
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>73</b>			
<b>TOTAL ADMISSION (ECRIT + ORAL)</b>	<b>130</b>			

\* durée d'interrogation (hors préparation).

**Résultats :** le jury du concours propose à la ministre des armées, les seuils d'admission par concours (MP, PC, PSI) et par corps d'officiers (officiers de l'air, officiers mécaniciens de l'air, officiers des bases de l'air). Les résultats sont publiés sur le site Internet : <https://devenir-aviateur.fr> - rubrique « actualités » - « concours d'admission EA ».

► **BONIFICATION :** aucune bonification n'est accordée.

L'entrée à l'EA est définitivement prononcée après vérification, à l'arrivée à l'école, des conditions médicales et physiques d'aptitude des candidats, conformément à l'arrêté du 27/07/2011 modifié et après signature de leur acte d'engagement.

## 30 - ESM DE SAINT-CYR - CONCOURS SCIENTIFIQUE (MP, PC, PSI)

L'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr - Coëtquidan est une école qui forme des officiers de carrière. Elle est située à 30 minutes de Rennes. La formation s'effectue par semestre, en alternance entre formation académique (dont un semestre à l'étranger) et formation militaire. Les élèves-officiers ont le statut de militaire, sont rétribués et l'école leur délivre à l'issue de la scolarité un diplôme d'ingénieur.

► **CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INSCRIPTION** : être de nationalité française - être âgé de 22 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours (**pour le concours 2019 être né en 1997 ou après**) - être en règle avec le code du service national - être titulaire du baccalauréat - satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des officiers des armes de l'armée de terre. **Pour être autorisés à concourir** les candidats devront **confirmer par courriel** uniquement à **concours.rdt@gmail.com avant le 28 février 2019** leur volonté de participer au concours de l'ESM en ayant pris connaissance du règlement du concours (arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'ESM). **Seuls les candidats ayant confirmé leur inscription à l'adresse mail précitée seront autorisés à concourir.** Les textes réglementaires, les dispositions relatives au concours, les rapports des jurys sont disponibles sur le site <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Comment-integrer-l-ESM>.

### ► ÉPREUVES ÉCRITES

**Convocation** : voir page 5, paragraphe III-1.

**Épreuves** : les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI (voir pages 9 à 11). La LVA est obligatoirement l'anglais. Ce concours est ouvert aux trois options, **sans attribution de places par option.**

**Résultats** : les résultats sont arrêtés par le général DRH-AT conformément aux décisions du jury. Ils sont consultables sur Internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr> et publiés au Bulletin Officiel des Armées (BOA) qui seul fait foi.

### ► ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

**Convocation** : les candidats admissibles sont convoqués, principalement par e-mail, aux épreuves orales et sportives par le bureau concours de la DRHAT, dans un centre d'examen en région parisienne.

ÉPREUVES	COEFFICIENT			DUREE
	MP	PC	PSI	
Mathématiques 1 (épreuves spécifiques)	10	10	10	25 min
Mathématiques 2	8	-	-	25 min
Physique 1 (épreuves spécifiques)	10	10	10	25 min
Physique 2 ou chimie (épreuve tirée au sort pour la seule filière PC)	-	8	-	25 min
Sciences de l'ingénieur	-	-	8	25 min
Français	4	4	4	25 min
Langue vivante <b>anglais obligatoire</b>	6	6	6	25 min
<b>TIPE - Épreuve spécifique</b> (15 minutes de restitution, 10 minutes d'interrogation ; support identique à l'épreuve de TIPE CCINP)	6	6	6	25 min
Épreuves sportives ( <b>moyenne éliminatoire : moyenne des épreuves &lt; ou = à 6</b> )	10	10	10	½ journée
<b>TOTAL ORAL</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	
Épreuve facultative de 2 <sup>e</sup> langue, passée à l'écrit avec les épreuves d'admissibilité (seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés). Langue étrangère : allemand, arabe moderne, espagnol, italien, portugais et russe.	4	4	4	Écrit 1 heure
<b>TOTAL ADMISSIBILITE ET ADMISSION</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
<b>Note éliminatoire aux épreuves orales : note &lt; ou = à 4</b>				

**Résultats** : le ministre des armées arrête, conformément aux décisions du jury, les listes principale et complémentaire d'admission à l'ESM St-Cyr. Les résultats, disponibles sur Internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr>, sont publiés au BOA qui seul fait foi.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

L'admission ne devient définitive qu'après vérification par l'ESM de Saint-Cyr de l'aptitude médicale, des conditions d'accès à la fonction publique et après signature de l'acte d'engagement. Un ajournement d'un an pour raisons médicales peut être prononcé sur demande, par le ministre, avec conservation du bénéfice du concours.

**Organisme chargé du concours** : Direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) - sous-direction du recrutement-bureau concours - case 120 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - 75614 Paris cedex 12. Tél : 01 41 93 34 27 ou 34 58 - Fax : 01 41 93 34 41. E-mail : [concours.rdt@gmail.com](mailto:concours.rdt@gmail.com). **Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous au plus tôt auprès d'un médecin militaire pour effectuer la visite médicale** nécessaire à l'obtention du dossier et du **certificat médical 620-4\* /12**. Ce certificat sera exigé du candidat, lors des épreuves d'admission. Il doit impérativement mentionner l'aptitude aux épreuves de sport !



Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription et son code-signature confidentiel.

**Seuls les candidats « classés » sont susceptibles d'intégrer une école.**

**L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :**

- du rang du candidat dans chaque concours ;
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés ;
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

**Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet.**

**1 Liste de vœux / sur internet :** [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)

**Entre le 1er février et le 26 juillet 2019 à 12 h, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux**, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

**L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.**

**ATTENTION !!!**

**Après le 26 juillet 2019 12 h,**

Les candidats ne pourront **ni modifier** le classement de leur liste de vœux **ni ajouter une nouvelle école**.

**Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.**

**2 Proposition d'intégration / sur internet :** [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)

**- La 1<sup>re</sup> proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le lundi 29 juillet à 14 h**

**Les candidats devront impérativement répondre à cette 1<sup>re</sup> proposition :**

**entre le lundi 29 juillet 14 h et le mercredi 31 juillet 17 h.**

**- La 2<sup>e</sup> proposition pourra être consultée dès le vendredi 2 août à 14 h**

**Les candidats devront impérativement répondre à cette 2<sup>e</sup> proposition :**

**entre le vendredi 2 août 14 h et le dimanche 4 août 14 h.**

**- Les propositions suivantes pourront être consultées à 14 h :**

**le mardi 27 août, le mardi 3 septembre et le mardi 10 septembre.**

Les candidats qui n'ont pas répondu « Oui définitif » à une proposition précédente devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) :

- entre le **mardi 27 août 14 h et le jeudi 29 août 14 h** ;
- entre le **mardi 3 septembre 14 h et le jeudi 5 septembre 14 h** ;
- entre le **mardi 10 septembre 14 h et le jeudi 12 septembre 14 h**.

**Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.**

**Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.**

**Lors des phases de réponse, uniquement,** les candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les écoles mieux classées dans leur liste de vœux. **Ce choix sera alors irréversible.**

Dans le cas où un candidat se voit proposer la meilleure école possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), **il aura le choix de répondre OUI MAIS au lieu de OUI DEFINITIF s'il n'est pas réellement sûr d'intégrer l'école proposée.** Il devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre OUI DEFINITIF (choix de faire 5/2, université, autre école hors scei...). Attention, la réponse OUI MAIS implique que le candidat devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

*Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DEFINITIF» absents le jour de la rentrée à l'école **seront démissionnés de l'ensemble des écoles.***

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

**Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre "oui définitif", même si la rentrée de cette école a lieu avant le 10 septembre.**

*Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr) et remise aux candidats pendant les oraux.*

## Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Les données à caractère personnel collectées par le Service de Concours Écoles d'Ingénieur (ci-après désigné **[SCEI]**) dans le cadre de ce télé service sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions aux différents concours ouverts, organisés et sanctionnés par le **[SCEI]**. Le **[SCEI]** agit en tant que responsable des traitements de données à caractères personnels envisagés.

La fourniture de données à caractère personnel des candidats conditionne la conclusion du contrat que ceux-ci passent avec le **[SCEI]**. En effet sans le recueil du consentement et des données à caractère personnel des candidats, le **[SCEI]** ne sera pas en mesure de mettre en œuvre les traitements de données lui permettant d'assurer son service d'inscription au concours et d'intégration dans les écoles.

Ainsi, en validant son inscription, le candidat accorde automatiquement son consentement pour le recueil de ses données et leur traitement dans le cadre des missions du **[SCEI]**. En l'espèce, il s'agit des traitements suivants :

- La transmission des données du candidat aux centres d'examens et à chaque concours auquel il s'est inscrit ;
- L'utilisation de ces données :
  - par les centres (dans le cadre de l'organisation du passage de ses épreuves écrites),
  - par les écoles auxquelles il s'est inscrit,
  - par le **[SCEI]** pour la gestion des dossiers administratifs, pour ses vœux d'affectation après les jurys d'admission et à tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires, notamment pour motif d'intérêt public à des fins statistiques,

Le Service de Concours Écoles d'Ingénieurs, les centres d'examen et les écoles s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite « informatique et liberté » du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 portant création du "Référentiel général de sécurité" (RGS).

Pour chaque traitement mis en œuvre par le **[SCEI]** dans le cadre des missions qui lui incombent, les utilisateurs disposent de droits garantis par l'article 15 et suivant du règlement général sur la protection des données (RGPD) :

- Droit d'accès : en ligne en consultant son dossier ;
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne ; directement à travers son dossier d'inscription ou en nous sollicitant via la rubrique "nous contacter" sur le site du **[SCEI]** ;
- Droit d'opposition et d'effacement ;
- Droit à la portabilité des données.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours afin de se prémunir en cas de litiges, de donner suite aux demandes tardives d'attestation de réussite et en cas de contrôles par les écoles sur l'intégrité des conditions réglementaires avant la délivrance de leurs diplômes.

- En cas de difficultés, le candidat peut également solliciter le **[SCEI]** directement pour faire valoir ses droits :
  - Soit en utilisant le formulaire de contact directement accessible via votre dossier d'inscription,
  - Soit en faisant parvenir directement un message électronique à l'adresse suivante : [contact@scEI-concours.fr](mailto:contact@scEI-concours.fr)
  - Ou enfin, en adressant ses demandes par voie postale à l'adresse suivante :

**[SCEI]**

6 allée Émile Monso  
CS 44410  
31405 Toulouse cedex 4

- Le candidat peut également contacter directement le Data Privacy Officer de l'INP de Toulouse (ci-après désigné DPO) dont dépendent les services du **[SCEI]**.
  - Par mail à l'adresse suivante : [dpd@inp-toulouse.fr](mailto:dpd@inp-toulouse.fr)
  - Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Délégué à la Protection de données

DSI

Toulouse INP

6 allée Emile Monso  
BP 34038  
31029 Toulouse cedex 4

- Enfin en dernier lieu et en cas de litiges, le candidat peut s'adresser aux services de La Commission nationale de l'informatique et des libertés (ci-après désigné CNIL) :
  - Via le site internet en se rendant à l'URL suivante : <https://www.cnil.fr/>
  - Par voie postale à l'adresse suivante :

CNIL

7 place de Fontenoy  
75007 Paris



# dates clés

## **Du 10 décembre 2018 au 11 janvier 2019 - 17h**

Inscription et validation ..... P. 3

## **11 janvier - 17h (date limite)**

Phase 1 TIPE : titre et motivation de l'étude ..... P. 15

## **Du 10 décembre au 21 janvier - 17h**

Téléversement des pièces justificatives ..... P. 3 et 4

## **Du 11 janvier - 17h01 au 21 janvier - 17h**

Païement des frais de dossier ..... P. 3 et 5

## **Du 10 décembre au 15 février (date limite)**

Réception des pièces justificatives pour les demandes d'aménagement d'épreuves ..... P. 4

## **Du 19 janvier au 7 février - 17h (date limite)**

Phase 2 TIPE : saisie de la MCOT ..... P. 15

## **Du 1<sup>er</sup> février au 26 juillet - 12h**

Liste de vœux à établir ..... P. 49

## **29 mars - 14h**

Mise en ligne des convocations pour les écrits ..... P. 5

## **Du 2 avril au 11 juin - 17h (date limite)**

Phase 3 TIPE : dépôt de la présentation et saisie de l'abstract et du DOT ..... P. 15

## **29, 30 avril, 2 et 3 mai**

Épreuves écrites ..... P. 8 à 12

## **12 juin - 20h**

Résultats d'admissibilité ..... P. 7

## **Entre le 12 juin et le 19 juin - 12h (date limite)**

Phase 4 TIPE : validation par l'enseignant encadrant ..... P. 15

## **A partir du 18 juin - 14h**

Mise en ligne des dates de passage pour les oraux ..... P. 14

## **Entre le 24 juin et le 20 juillet**

Épreuves orales ..... P. 14

## **24 juillet - 20h**

Résultats d'admission CCINP ..... P. 16

## **29 juillet - 14h**

1<sup>re</sup> proposition de la procédure d'appel

## **2 août - 14h**

2<sup>e</sup> proposition de la procédure d'appel

## **27 août - 14h**

3<sup>e</sup> proposition de la procédure d'appel ..... P. 49 et 50

## **3 septembre - 14h**

4<sup>e</sup> proposition de la procédure d'appel

## **10 septembre - 14h**

5<sup>e</sup> proposition de la procédure d'appel

# CONCOURS D'ADMISSION

## AUX ÉCOLES RECRUTANT EN BANQUE D'ÉPREUVES

### ÉCOLES CIVILES

**3iL Ingénieurs**  
**ECAM Rennes**  
**EIL Côte d'Opale**  
**EIVP Paris**  
**ENS Cachan/Paris-Saclay**  
**ENS Rennes**  
**ENSAI Rennes**  
**ENSAIT Roubaix**  
**ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle**  
**ENSISA Mulhouse**  
**ENTPE Lyon**  
**EOST Strasbourg**  
**ESB Nantes**  
**ESCOM Chimie Compiègne**

**ESIGELEC Rouen**  
**ESIPE Créteil**  
**ESIREM Dijon**  
**ESTIA Bidart**  
**Grenoble INP - Génie industriel**  
**ISAT Nevers**  
**ISEP Paris**  
**ISIS Castres**  
**ITECH Lyon**  
**Lorraine INP - EEIGM**  
**Lorraine INP - ENSGSI**  
**Lorraine INP - ENSTIB**  
**RÉSEAU POLYTECH**  
**Toulouse INP - ENIT**

### ÉCOLES MILITAIRES

**École de l'Air Salon-de-Provence**  
**École Spéciale Militaire Saint-Cyr Guer**



CONCOURS  
COMMUN  
INP

Plus de 70 écoles  
dans tous les domaines  
partout en France.

**CHIMIE**  
**NUMÉRIQUE**  
**SANTÉ ET COSMÉTIQUE**  
**ENVIRONNEMENT**  
**ÉNERGIES MATÉRIAUX**  
**INFORMATIQUE MATHÉMATIQUES**  
**SYSTÈMES INDUSTRIELS**  
**ET D'INFORMATION**  
**CONSTRUCTION PHYSIQUE**  
**MÉCANIQUE ROBOTIQUE**  
**DÉFENSE ÉLECTRONIQUE**  
**SYSTÈMES ÉLECTRIQUES**  
**AUTOMATIQUE**



## **CONCOURS COMMUN INP**

**CS 44410  
31405 TOULOUSE CEDEX 4  
Tél. 05 62 47 33 43**

**[concours-commun-inp.fr](http://concours-commun-inp.fr)**